

L'ACTION NATIONALE

Volume LXIX, Numéro 10

Juin 1980

\$2.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

par Paul Hamel

M. ANGERS ET L'INDÉPENDANCE FISCALE

par John Grube

PARTI LIBÉRAL ET CONFÉDÉRATION

par Albert Rioux

**POSITION DES MINORITÉS FRANCOPHONES
EN 1976**

par Charles Castonguay

LA CONTRE-ATTAQUE SYNDICALE

par Georges Allaire

ALFRED LALIBERTÉ ET LES BOIS-FRANCS

par Odette Legendre

INDEX DES AUTEURS ET DES MATIÈRES

L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

- ASSURANCE-VIE RÉGULIÈRE ET VARIABLE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- REVENU-ÉPARGNE VARIABLE




AGENCES ET UNITÉS

DRUMMONDVILLE
GRANBY
JOLIETTE
LAVAL
MONTRÉAL
OTTAWA
QUÉBEC
RIVE-SUD
SAGUENAY - LAC ST-JEAN
SAINT-HYACINTHE
SHERBROOKE
THETFORD MINES

SIÈGE SOCIAL

TÉL.: (514) 844-2050

SIÈGE SOCIAL: 385 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉ. H2X 3N9



L'ACTION NATIONALE

Volume LXIX, Numéro 10

Juin 1980

\$2.

TABLE DES MATIÈRES

PAUL HAMEL: Reportage photographique	765
JOHN GRUBE: M. Angers et l'indépendance fiscale .	796
ALBERT RIOUX: Parti libéral et Confédération	822
CHARLES CASTONGUAY: Position des minorités francophones en 1976	825
GEORGES ALLAIRE: La contre-attaque syndicale	830
ODETTE LEGENDRE: Alfred Laliberté et les Bois- Francs	842
INDEX DES AUTEURS ET DES MATIÈRES	864

ATTENTION!

1 — DERNIER APPEL pour le voyage
MONTRÉAL-MEXICO. Vous adresser à
Mlle Lazure, à la SSJB-M.: 843-3851.

<p>AVOCAT</p>	<p>JEAN-HUBERT MARANDA, avocat</p> <p>325 est, boul. St-Joseph Montréal — 288-4254</p>
<p>BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.</p> <p>J. Brassard, prés.</p> <p>256 est, rue Ste-Catherine Montréal H2X 1L4 — 288-3628-29</p>	<p>BIJOUTIER</p>
<p>CAISSE POP</p>	<p>CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES</p> <p>1255, rue Berri Montréal, H2L 4C6 Tél.: 849-3581</p> <p>Directeur: Marcel Beauchemin</p>
<p>F.X. LANGE INC.</p> <p>ACIER DE STRUCTURE SECOND TIGE A BÉTON — PLAQUES</p> <p>10530 est, boul. Henri-Bourassa MONTREAL H1C 1C6 — 648-7445</p>	<p>FER</p>
<p>TRADUCTION</p>	<p>CLAUDE-PIERRE VIGEANT, traducteur et publiciste</p> <p>604, rue Waterloo, LONDON - ONTARIO N6A 4E3</p>
<p>GROULX, CADIEUX & MONGEAU Notaires</p> <p>Yvon Groulx, b.a., I.ph., II.I. Gilles Cadieux, b.a., II.I. Denis Mongeau, b.a., II.I. J.-C. Larocque, b.a., II.I.</p> <p>4416, boul. Pie-IX Tél.: 254-9435</p>	

Le Mouvement national des Québécois demande la souveraineté

SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14,000 membres
SNQ CENTRE DU QUÉBEC	28,000 membres
SNQ CÔTE-NORD	1,400 membres
SNQ EST DU QUÉBEC	34,000 membres
SNQ DES HAUTES RIVIÈRES	13,875 membres
SNQ DU LANAUDIÈRE	17,000 membres
SSJB DE MONTRÉAL	13,000 membres
SNQ OUTAOUAIS	1,050 membres
SNQ RÉGION DE L'AMIANTE	3,900 membres
SNQ RÉGION DE LA CAPITALE	100 membres
SNQ DES LAURENTIDES	13,000 membres
SNQ SAGUENAY-LAC ST-JEAN	8,000 membres
SNQ RICHELIEU-YAMASKA	9,500 membres
SNQ RICHELIEU-ST-LAURENT	4,500 membres
SNQ DES CANTONS	350 membres
TOTAL	161,675 membres


On demande un jour à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances: "Espérez-vous gagner le référendum en faveur de l'indépendance du Québec alors que les fédéralistes et le gouvernement fédéral jettent cent millions de dollars dans la lutte?" Il répondit: "Le gouvernement fédéral et les Anglo-Canadiens ont toujours eu plus d'argent que nous! Mais nous, nous avons les hommes et les femmes du Québec qui font la majorité! Votre mouvement n'a-t-il pas 160,000 membres?"

**HOMMES ET FEMMES DU QUÉBEC, PRENEZ VOTRE PAYS EN MAIN!
VOUS FAITES LE PAYS!
LE QUÉBEC N'EST PAS À VENDRE!**

AVOCATS	<p>GUY BERTRAND & ASSOCIÉS, Avocats</p> <p>42, Sainte-Anne, suite 200, Québec, Qué. G1R 3X3 Tél.: 692-3951</p> <p>Guy Bertrand, Gilles Grenier, Louise Otis</p>
COMPTABLES	<p>DESFORGES, GERMAINS & ASSOCIÉS</p> <p>Comptables agréés</p> <p>210 ouest, boul. Crémazie, suite 2 Montréal 354 — Tél.: 388-5738</p>

La Fédération de Montréal
des Caisses Desjardins
regroupe

- 34 CAISSES POPULAIRES
- FIDUCIE POPULAIRE
- CRÉDIT POPULAIRE
- FEDMON
- INFORMATIQUE POPULAIRE

 FÉDÉRATION DE MONTRÉAL
DES CAISSES DESJARDINS

<p>LAINE</p>	<p>LAINE PAUL GRENIER ENR. Spécialité: laine du Québec 2301 est, rue Fleury Montréal H2B 1K8 388-9154</p>
<p>366-9116 LES FONDOIRS GABRIEL CHARRON LTÉE 1083A L'Épiphanie 563, 45e Avenue LASALLE, Qué. H8P 3B9</p>	<p>FONDOIRS</p>
<p>PLACEMENTS</p>	
<p>RAYMOND CAMUS INC. Courtiers en valeurs mobilières 1200, ave McGill College, chambre 1400, Montréal H3B 4G7 OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels Tél.: 879-1714</p>	
<p>QUINCAILLERIE</p>	<p>ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE Quincaillerie en gros exclusivement 4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8 Tél.: 524-7541</p>
<p>FRANÇOIS-ALBERT ANGERS POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS Volume de 280 pages, publié en 1969, qui reproduit le meilleur de la pensée de M. Angers et qui éclaire l'actualité que nous vivons sans toujours voir les grandes lignes de fond.</p>	

une institution aux racines authentiquement populaires et québécoises



“

Laissez notre représentant vous aider
à bien planifier votre programme
de sécurité financière.

”



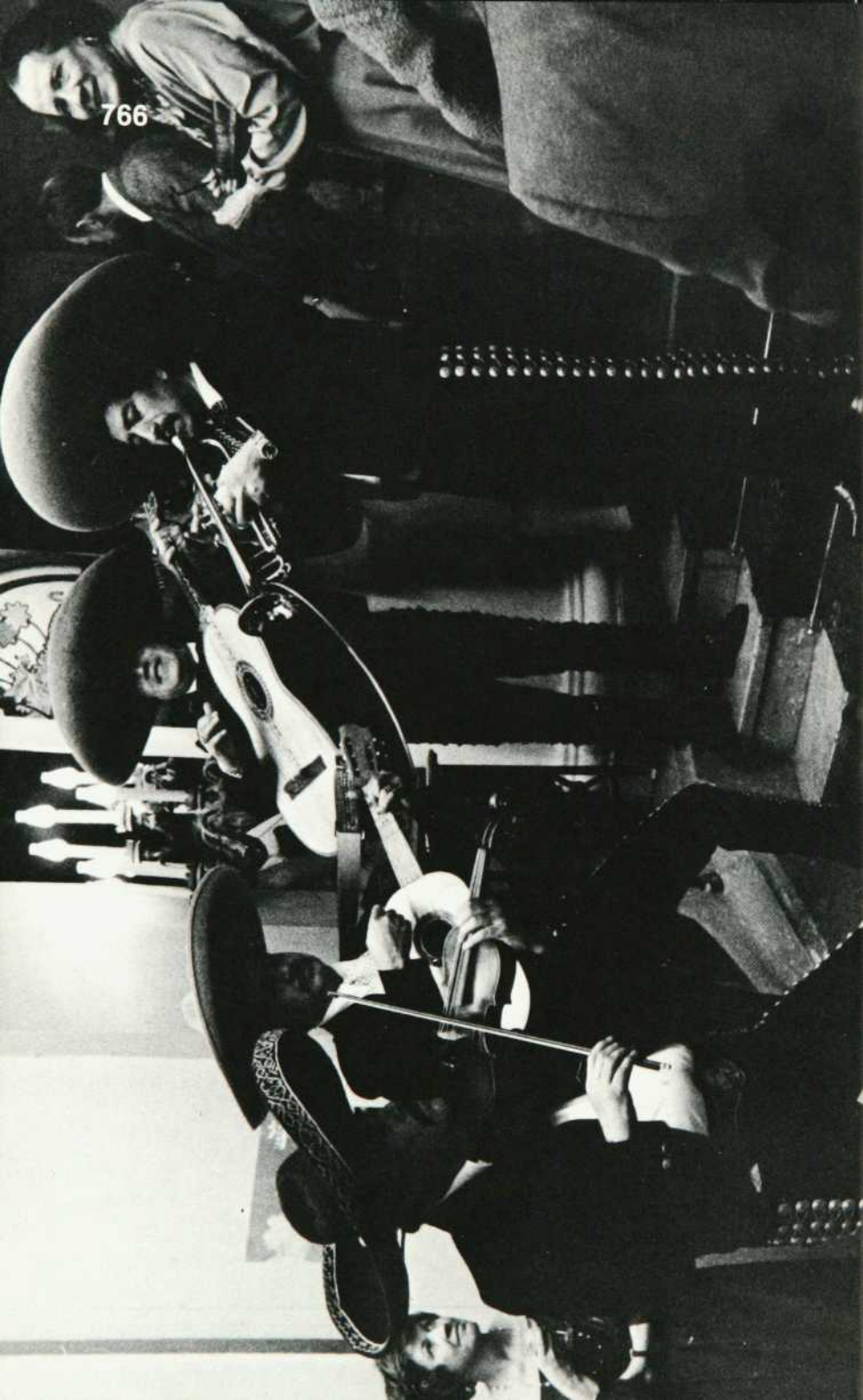
l'assurance-vie desjardins
siège social: lévis (québec)

Le banquet-conférence de l'Action nationale
à l'Hôtel Windsor, vendredi, 7 mars 1980.

Reportage photographique

*par Paul Hamel*¹

1. M. Paul Hamel est un des meilleurs photographes du Québec. Il nous a gracieusement permis de reproduire une trentaine de ses photos. Cette permission est un remerciement, dit-il, pour une des plus belles fêtes vécues: "Cela fait chaud au cœur!" Puissent ses photos vous faire chaud aux yeux! N.D.L.R.





768









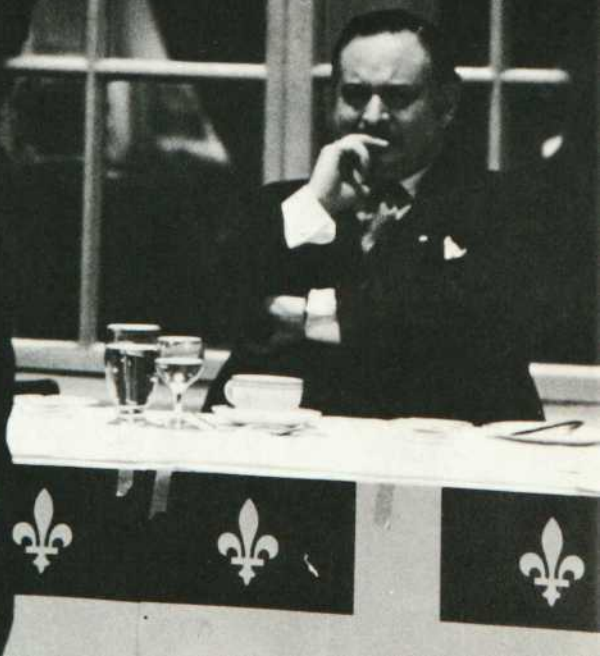








775





777









782





784





786













792



COMMENTAIRES AUX PHOTOS DU BANQUET

- Page 766: Pour célébrer l'ouverture de la MAISON DU QUÉBEC, à Mexico, les *mariachis* "reçoivent" les 700 convives. AEROMEXICO offre l'apéritif à la téquila. La fête commence! Entre Latins.
- Page 767: Les *mariachis* ont accompagné la table d'honneur. On voit M. François-Albert Angers; Madame Alice Parizeau; M. Jacques Parizeau, président d'honneur; M. Arturo Puente, consul du Mexique à Montréal; M. Guillermo Ponce, directeur du tourisme mexicain à Montréal.
- Page 768: Après le potage, M. Jacques Parizeau, président d'honneur, et toute la foule debout, coupe à la main, portent un *toast* d'honneur au peuple du Québec et à son avenir. On s'entend parfaitement!
- Page 769: "Notre" Georges Dor fait chanter la foule. Et tout le monde dans l'hôtel s'immobilisa pour entendre: "Tu entendras battre mon cœur et moi le tien — Si tu me donnes ta chaleur, moi mon refrain".
- Page 770: M. Parizeau prend un "bain de foule" avant de présenter son budget à l'Assemblée nationale et M. Georges Dor paraît exhorter tout le monde à la douceur et à l'amour!
- Page 771: M. F.-A. Angers prend le micro pour présenter l'orateur Pierre Bourgault. Sa femme, à gauche, sourit; il vient d'être ovationné par une foule qui s'est levée, en hommage, à son approche.
- Page 772: Le *scholar* en bleu rayé blanc qui rappelle la carrière exceptionnelle de l'orateur.
- Page 773: M. Parizeau et M. Angers sont deux professeurs illustres de l'École des Hautes Études Commerciales, cette École qui a tant fait pour le relèvement et la planification économique du Québec.
- Page 774: Pierre Bourgault, dans un moment d'isolement. Il pense à ce discours qui va soulever les gens.
- Page 775: La salle du banquet telle que la voyaient M. et Mme Jacques Parizeau. La salle vient d'éclater de rire. On distingue M. Patrick Allen et M. John Grube, un peu à la droite du bras de M. Bourgault.

- Page 776: Entre Pierre Bourgault, Jacques Parizeau et la grande toile de Jocelyne Lortie représentant *l'indépendance du Québec*, il y a comme un dialogue fort lourd: le pays et les hommes qui le font!
- Page 777: Ce que la foule voyait en regardant l'orateur.
- Page 778: La table d'honneur. À gauche, M. Georges Dor, invisible; Mme Georges Dor; la chaise laissée libre par l'orateur; M. et Mme Jean-Marie Cossette, président de la SSJB de Montréal; Madame et M. François-Albert Angers, président de la Ligue d'Action nationale; Madame et M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec (budget: quinze milliards!); M. Arturo Puente; M. et Mme Guillermo Ponce; M. Xavier Villada, directeur de *Aeromexico*.
- Page 779: Voyez le chef d'orchestre! L'orateur à son meilleur!
- Page 780: Quelques secondes plus tard, ce sera un éclat de rire ou une ovation debout! Durant ce discours, il y eut cinq ou six ovations par la foule spontanément debout pour manifester son approbation. Il y avait de *l'unanimité* dans l'air!
- Page 781: Le côté de la *mezzanine*. À gauche, au fond, on voit le P. Arès.
- Page 782: L'autre côté de la salle. Le banquet a été excellent mais les photos montrent qu'il n'en reste plus rien. De même disparaîtront les 1200 livres distribués. Les menus, très parlants, disparaîtront comme par enchantement.
- Page 783: Vue d'ensemble de la foule.
- Page 784: Même foule mais de l'autre côté de la salle. M. Marcel Chaput et M. André d'Allemagne, collaborateurs de Pierre Bourgault au *Rassemblement pour l'indépendance nationale* (RIN) sont dans l'assistance.
- Page 785: Au centre, M. Marcel Chaput.
- Page 786: L'orateur a terminé. Il est retourné à la table d'honneur. L'ovation dure encore et encore. Personne ne veut quitter. Tous ont conscience d'avoir vécu *ensemble* une exceptionnelle soirée.
- Page 787: Un rappel modestement salué par l'orateur!

Page 788: Madame Guillermo Ponce vient de tirer au sort le numéro gagnant d'un voyage aller-retour au Mexique offert par Aeromexico. M. Villada tient les billets dans sa main.

Page 789: Les billets sont offerts à M. Arcand.

Page 790: M. Jacques Parizeau ne veut pas parler: il montre l'heure tardive pour expliquer qu'il est préférable de ne pas allonger la soirée. La foule ne l'entend pas ainsi: elle a "son" Parizeau et elle ne veut pas partir sans l'entendre!

Page 791: Aux cris scandés de PA-RI-ZEAU, PA-RI-ZEAU, le président d'honneur consent à dire le mot de la fin!

Page 792: Après cette pose caractéristique, il ne reste plus qu'à chanter, les mains liées l'un à l'autre: "Ce n'est qu'un au revoir!". Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, l'indépendance du Québec est déjà commencée. Sinon, quelle serait l'alternative? Le dépendantisme continué pendant un autre siècle! Foin de Ryan! Et vive le Québec! Une heure plus tard, il y a encore des gens, dans les corridors, qui soupèsent l'avenir!



M. François-Albert Angers et l'indépendance fiscale

*par John Grube**

* M. John Grube, né en Ontario, est professeur de littérature anglaise à l'Ontario College of Art. Il a décidé de consacrer son année sabbatique à l'étude des problèmes du Québec. Il y a découvert M. François-Albert Angers. Il a alors décidé de consacrer son temps à étudier sa pensée comme la plus globale et la plus représentative du néo-nationalisme au Québec. Nous reproduisons ici sa cinquième étude. Ses synthèses sont le fruit d'une analyse et d'une érudition très poussées. Nul ne pourra étudier le nationalisme contemporain, au Québec, sans lire ces fortes études de M. Grube. NDLR.

Nul ne peut sousestimer l'importance de la question fiscale dans le gouvernement du Canada, dans les rapports du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. À peu près tous les problèmes vécus, qui déchirent le Canada, ont leur racine en fiscalité. La répartition des impôts entre les gouvernements, la façon de les collecter comme la façon de les dépenser, sont à l'origine de tous les grincements constitutionnels et politiques. Car les impôts, s'ils servent une province plutôt que l'autre, s'ils servent une conception sociale plutôt que l'autre, deviennent à la fois des moyens de développement et des obstacles à l'harmonie. Ils peuvent devenir exagérément lourds pour le consommateur. Ils peuvent servir une idée de puissance et de suprématie. Ils peuvent vicier tout l'équilibre des rapports dans une fédération. Leur importance, pour tout homme d'État, éclata aux yeux de tous. Surtout pour Monsieur François-Albert Angers qui est avant tout un économiste en même temps qu'un penseur politique de haut calibre.

L'honorable William Lyon MacKenzie King le souligna, dès 1935, avec une clarté qui lui était peu habituelle: "Nous ne réglerons pas les problèmes d'ordre financier actuels, tant qu'un gouvernement ou un organisme percevra les impôts tandis qu'un autre gouvernement ou un autre organisme réglera les dépenses. En d'autres termes, à l'égard des recettes et des dépenses, nous devons revenir au régime du gouvernement responsable, dans la pleine acceptation du terme. C'est le régime sous lequel le gouvernement qui dépense les deniers publics, est aussi celui qui, par le moyen des impôts, perçoit les fonds nécessaires aux dépenses"¹.

M. King parlait du gouvernement responsable en connaissance de cause car il était le petit-fils de William Lyon Mackenzie, auteur des troubles dans le Haut-Canada, en 1837. Ces troubles pour le Haut-Canada, comme pour Louis-Joseph Papineau dans le Bas-Canada, avaient une origine en partie fiscale. Toute la question du gouvernement responsable dépendait du règlement de la question fiscale. Les paroles de M. King, en 1935, visaient, évidemment, à assurer la suprématie du

gouvernement central en matières fiscales. Sa thèse n'était pas facilement acceptée.

L'Ontario, défenseur de l'autonomie fiscale

Si surprenante que soit l'affirmation pour des lecteurs du Québec actuel, nous pouvons dire qu'en 1935, l'Ontario était le principal défenseur de l'autonomie provinciale. M. King le savait fort bien et il devait ménager les sentiments des Ontariens du temps.

À cette époque, l'Ontario voyait tout empiètement du fédéral, dans les domaines réservés aux provinces, comme un danger mortel à sa façon protestante et anglaise de concevoir la vie en commun. En particulier, Sir Oliver Mowat, pendant vingt-cinq ans, incarna avec force cette politique autonomiste.

M. Angers, autant que j'ai pu vérifier, ne fait aucune référence, dans ses écrits sur la fiscalité, sur les prises de position ontariennes. Il me semble qu'un bref aperçu sur les luttes autonomistes en Ontario situera mieux les luttes convergentes du Québec. Le lecteur québécois réalisera mieux jusqu'à quel point la souveraineté peut être établie dans le cadre constitutionnel actuel. Il verra aussi jusqu'où mènent les politiques de compromis et de couardise: à l'amnésie historique et culturelle de l'Ontario contemporain!

La meilleure description des objectifs de Sir Oliver Mowat nous est donnée par l'historien Christopher Armstrong. "Durant près de vingt-cinq ans comme premier ministre de l'Ontario, dit-il, Sir Oliver Mowat a défini les objectifs de la politique extérieure de la province, de ses relations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces. Le premier but de Mowat fut d'assurer au gouvernement provincial le plein contrôle de son développement économique. Si une politique fédérale menace de réduire ce contrôle, il faut lui résister vigoureusement. Son vaste territoire rendait l'Ontario suffisamment riche pour résister aux efforts du gouvernement fédéral pour l'intimider ou le soudoyer à rester dans le rang"^{2*}. Cette

* "During almost twenty-five years as premier of Ontario he defined the objectives of the province's external policy, of its relations with the

politique constante de M. Mowat, même contre Sir John-A. Macdonald, reste décisive. Il n'était pas à vendre.

M. Armstrong nous donne un exemple. Tous connaissent cette constante de la politique douanière des États-Unis: les matières premières entrent librement mais les produits manufacturés sont fortement taxés. Le protectionnisme industriel américain lui assura les tâches les plus payantes. Les hausses du *Dingley Tariff*, en 1897, mirent les industries ontariennes de produits forestiers en danger de faillite et ses travailleurs en danger de chômage. L'industrie concernée organisa donc une vaste campagne de publicité: "Incapables d'obtenir de l'aide à Ottawa, quelques industriels du bois, en Ontario, se tournèrent vers le gouvernement provincial et lui demandèrent une industrie du pin en Ontario. Ils réussirent à convaincre l'opinion publique et les partis politiques que les Ontariens deviendraient des *porteurs d'eau et des scieurs de bois* pour leurs voisins, les Américains si on ne réagissait pas"³*. Cette publicité réussit. Le premier ministre de l'époque, l'honorable Arthur S. Hardy dut interdire l'exportation du bois brut. Sir Lomer Gouin appuya cette politique mais de façon plus molle⁴.

Le gouvernement fédéral, toujours à la remorque de Washington et de ses politiques, exerça des pressions invraisemblables pour que le ministre Hardy retire cet interdit. Il tint tête: "Le premier ministre, dit M. Armstrong, face aux pressions de Washington, Londres et Ottawa, tint ferme. Il refusa de suspendre cette loi ou de consulter conjointement le pouvoir judiciaire. Il arriva que l'embargo fut déclaré valide par le Comité judiciaire du Con-

federal government and with the other provinces... Mowat's first objective... was to secure the fullest control over the province's economic development. Federal policies which threatened to restrict this must be strenuously resisted... Because of its vast domain Ontario was rich enough to resist the efforts of the federal government to bully it or bribe it into line"².

* "Unable to get relief in Ottawa, some Ontario lumbermen turned to the provincial government and demanded that it require the sawing of all Ontario pine in Canada. They succeeded in convincing the public and both political parties that Ontarians would become mere "hewers of wood and drawers of water" for their richer, industrialized American neighbours if they failed to act"³.

seil privé à l'occasion d'une poursuite privée"⁵. Ainsi l'Ontario put garder ses industries de produits forestiers. Il força même les Américains à installer chez eux de grandes entreprises forestières. Les tâches payantes restèrent en Ontario.

L'Ontario avait donc, durant la première moitié du siècle, sa propre politique de développement économique, d'inventaire des ressources naturelles et de planification. Un des points majeurs consistait dans l'étatisation des ressources hydro-électriques: "Le gouvernement de l'Ontario désire obliger les entreprises qui exploitent les ressources naturelles de la province pour les vendre aux États-Unis, d'en faire la transformation industrielle au Canada même. Cette politique visait à donner de l'emploi et à favoriser les investissements de capitaux dans des usines. Le succès de l'embargo sur les exportations de bois brut, en obligeant les Américains à déménager leurs moulins à bois en Ontario, amena le gouvernement à étendre sa politique à la pâte à papier, au minerai de nickel et à l'énergie hydroélectrique, mais avec différents degrés de succès. L'Ontario voulut donc imposer sa propre politique de développement, laquelle, parfois, contredisait la politique fédérale du libre transfert des matières premières vers les marchés américains"⁶.

Toujours cette ingérence d'Ottawa! Surtout quand la chose va bien sans elle!

Jusqu'en 1950, l'Ontario donna le même son de cloche autonomiste. Le procureur général de l'Ontario ne disait-il pas en 1935: "Toute bataille pour la liberté a été

* "The government of Ontario wished to force companies exploiting the province's natural resources for sale in the United States to do their processing in Canada. This was intended to create jobs as well as capital investment in plant. The success of the sawlog export embargo in forcing the relocation of a number of American sawmills in the province led the government to extend the manufacturing condition to pulpwood, nickel ore and hydroelectricity too, though with varying degrees of success. Ontario sought then to impose her own development policy, which sometimes clashed with the consistent federal policy of seeking to secure free access to the American market for Canadian raw materials"⁶.

dirigée vers la décentralisation"⁷*. En 1941, M. Mitchell Hepburn, premier ministre de la province, décrit les recommandations du Rapport Rowell-Sirois comme "une mise aux déchetts de la Confédération qui vole aux provinces leur indépendance fiscale et celle de leur pleine autonomie"⁸**.

On revient donc toujours à l'indépendance fiscale. M. King, en 1935, en parlait comme du fondement du gouvernement responsable. M. Hepburn, en 1941 la voyait indissolublement unie à l'autonomie pleine et entière des provinces. Quand l'Ontario commença à lâcher, c'est alors que M. Angers commença à s'y intéresser. Il incomba à un Québec, jusqu'alors hésitant, de prendre la relève. Homme de synthèse et économiste par choix, l'importance de la fiscalité ne pouvait échapper au regard analytique intense de M. Angers.

Un premier pas: le plan Drew

Le premier ministre de l'Ontario, en 1945, M. George Drew, répliqua aux propositions fiscales du gouvernement fédéral par le "plan Drew". Il l'a fait sur un ton modéré qui a surpris tous ceux qui connaissaient ses sautes d'humeur. Or ce "plan Drew" fut favorablement commenté par M. Angers.

L'argument de base était celui-ci: puisque nous habitons une fédération, où les pouvoirs sont nécessairement partagés, tout le monde a besoin de la collaboration de tout le monde. Mais cette collaboration, de quel genre s'agit-il? Quel équilibre prévoit-on? Quels buts recherche-t-on? "Le plan Drew, selon M. Angers, organise vraiment la collaboration dans l'autonomie". Mais le plan fédéral, "c'est la collaboration immédiate des provinces en vue de leur enlever sans douleur la majeure partie de leurs revenus et de leurs pouvoirs, de façon qu'il soit possible au fédéral de gouverner ensuite l'ensemble du Canada, d'autorité, sans avoir à demander la collaboration de per-

* "Every battle for freedom has been directed to decentralization"⁷.

** "A scrapping of Confederation, that robs the provinces of their fiscal independence and of their full autonomy"⁸.

sonne"⁹. Il s'agirait là d'une modification profonde du fédéralisme lui-même.

Où est le danger immédiat? Que les provinces cèdent à la tentation financière d'Ottawa! Quelle défense choisir? Pour le moment, il faut appuyer le plan Drew! M. Maurice Duplessis, alors premier ministre du Québec, n'était pas encore l'autonomiste convaincu qu'il deviendra après les élections de 1948 ou ce "Duplessis duplessiste", selon la juteuse expression de M. Angers. Donc il semblait préférable de se rallier à George Drew, orangiste de naissance et de conviction mais fidèle au pacte de la Confédération tant qu'il restera premier ministre de l'Ontario. Pacte essentiel au maintien d'un Ontario traditionnellement protestant et anglais. De plus, M. Drew se méfiait des tendances socialisantes d'Ottawa.

De ce plan Drew, M. Angers cite de larges extraits. Depuis le début du 20^e siècle, l'Ontario avait défini une politique économique vigoureuse et il voulait la poursuivre, après la deuxième grande guerre, avec le retour des impôts concédés au gouvernement fédéral pour la durée des hostilités. "Quand il fut proposé en 1942, dit M. Angers, que les provinces abandonnent leurs deux plus importantes sources d'impositions, ce fut avec l'assurance que cela vaudrait pour la période d'urgence de la guerre, et seulement pour cette période. La situation est toute différente maintenant que la guerre est terminée. Au fur et à mesure que les matières premières et la main-d'œuvre sont libérées, il devient non seulement possible mais absolument nécessaire que les gouvernements provinciaux accroissent leurs dépenses considérablement, si l'on doit avoir les travaux d'expansion essentiels à un développement ordonné de la production et un usage complet de toutes nos ressources"¹⁰. On notera le ton d'urgence. On parle du "développement ordonné de la production", comme le plan Drew. Quant au plan Keynes qui commençait à se répandre, Drew en avait entendu parler mais, pour lui, cela ne valait que pour les professeurs de l'université de Toronto, embauchés par Ottawa, pour la durée de la guerre.

Il fallait envisager non seulement le présent ("le développement ordonné de la production") mais aussi l'avenir fiscal du Canada: "Si les gouvernements provinciaux doivent abandonner leurs plus importantes sources d'imposition directe contre une subvention annuelle fondée sur une base fixe, ils vont, dans un avenir plus ou moins lointain, se mettre une camisole de force législative dont ils ne pourront se tirer qu'en abandonnant de nouveaux pouvoirs en échange de nouvelles subventions. Si les gouvernements provinciaux se mettent ainsi dans la position de ne pouvoir développer leurs activités qu'avec la permission du gouvernement fédéral, ils ne deviendront guère que des commissions administratives locales du gouvernement fédéral et les législatures provinciales cesseront de posséder quoi que ce soit d'autre qu'une certaine forme de responsabilité administrative"¹¹.

Est-ce Jacques Parizeau qui parle? Claude Morin? René Lévesque? Pas du tout! C'est le premier ministre de l'Ontario... en 1945. Il conclut: "Quelles que soient les intentions en jeu, le résultat inévitable de l'acceptation d'un tel arrangement sera de conduire en définitive à l'abandon du système fédéral du gouvernement en faveur d'un système unitaire"¹².

Il répète les paroles du procureur général de l'Ontario, en 1935: "Toute bataille pour la liberté a été dirigée vers la décentralisation". Le plan Drew dit en toutes lettres: "L'expérience ne prouve pas qu'une plus grande centralisation accroisse, en fait, l'efficacité d'un système. Au contraire, il existe de nombreuses preuves que plus le gouvernement se tient proche du peuple, plus il agit efficacement. Plus les questions locales sont laissées aux autorités locales, plus elles sont résolues avec rapidité et efficacité"¹³.

M. Angers était prêt à endosser ces idées du plan Drew. Il ajoutait quelques retouches quant aux problèmes de la sécurité sociale: "La question de la sécurité sociale met en jeu des questions morales fondamentales quant à la conception de l'organisation sociale; elle dépend d'une philosophie sociale dont les éléments

seront bien différents chez les groupes qui, en entrant dans la Confédération, ont voulu se réserver, par l'autonomie provinciale, le droit de conduire des expériences législatives différentes adaptées à leurs mentalité propre"¹⁴.

M. Drew aurait pu mieux placer les garde-fous, être plus précis sur les sauvegardes. M. Duplessis, aussi, déposa une réponse aux propositions fédérales. Mais, à cette époque, le Québec luttait par procuration: l'Ontario occupait le leadership et le Québec trouvait que l'Ontario jouait le rôle d'un excellent cheval de bataille.

Toutefois M. Angers prévoyait une guerre longue car la question fiscale n'apporte-t-elle pas le "nerf de la guerre"? "Après un temps d'arrêt de soixante-dix ans, dit M. Angers, depuis la Confédération jusqu'à 1935, pendant lequel Anglo et Franco-Canadiens ont refourbi leurs armes, après les manœuvres stratégiques de grand style inaugurées par les centralisateurs avec la Commission Rowell-Sirois et les premières percées centralisatrices réalisées à faveur de la guerre, c'est maintenant la bataille décisive d'un demi-siècle ou d'un siècle, peut-être, qui s'engage et dans laquelle se décidera le sort de la civilisation que nous représentons sur ce continent. Parce que la lutte s'engage cette fois sur un terrain où les questions de techniques économiques et sociales ont l'air de dominer le problème et de lui donner une couleur plus terne que s'il s'agissait de batailles militaires, nous aurions tort de croire que la situation exige moins de nous qu'à la veille des Plaines d'Abraham"¹⁵.

Bien sûr, il fallait parer à ce danger immédiat d'une reddition du Québec, mais il fallait aussi se fortifier pour une guerre longue et "terne". Le mot est bien choisi. L'homme de la rue trouve "ternes" les discussions sans fin sur la fiscalité, la centralisation, la sécurité sociale. Son insouciance fut un atout précieux pour le fédéral. Mais là, quand même, se trouve engagées ses libertés, ses dépendances et sa destinée.

Aussi M. Angers demande une attitude positive: "Il faut à la province une politique audacieuse", au lieu de "l'inaction, le refus de prendre des initiatives sociales ou

constitutionnelles, de contester tous les empiètements fédéraux comme de donner à la province une politique satisfaisante dans les domaines qui la concernent, dans tous les domaines, sans évasion de responsabilité"¹⁶.

Il recommande une vaste campagne d'éducation par la publicité: "Cette politique devra être assise sur une publicité intensive et bien faite. Je ne saurais trop insister sur ce point"¹⁷.

Le Duplessis de 1946 était loin d'avoir choisi une politique audacieuse. Revenu de la conférence fédérale-provinciale en triomphateur, "il reste qu'Ottawa occupe toujours le terrain"¹⁸.

M. Angers prévient ses concitoyens contre leurs faiblesses politiques devant la guerre longue et "terne" qui s'annonce: "En Latins que nous sommes, nous nous emballons trop vite pour ce qui a du panache et qui n'est parfois que négatif ou défensif, et nous perdons la vision correcte des choses et le sens des proportions; et dans nos exaltations prématurées s'envole le goût de l'effort pénible, nécessaire pour gagner ensuite les victoires positives, celles qui conquièrent"¹⁹.

Devant les refus catégoriques du Québec et de l'Ontario, le gouvernement fédéral entreprit des accords fiscaux séparés: "Rien ne prévoit, dit M. Angers, dans la constitution, que provinces ou gouvernement central soient autorisés à se céder mutuellement des pouvoirs qui leur appartiennent respectivement"²⁰. À la longue, "la politique fédérale du *divide ut regnes* compte donc certains succès"²¹. Peu à peu, les provinces cédaient. M. George Drew n'était plus premier ministre de l'Ontario.

Un beau jour (?), en septembre 1952, l'Ontario signe un accord fiscal séparé pour cinq ans. Pour la première fois, le Québec était vraiment seul contre le pouvoir fédéral. Pourquoi l'Ontario s'est-il désolidarisé du Québec? Est-ce à cause des "puissances occultes anti-canadiennes-françaises", comme semble le croire M. Angers? Il ajoute: "Je crains que ce soit Québec qui ait perdu la bataille auprès des forces conservatrices ontariennes"²².

M. Angers fait le point: "La situation se compare à celle de deux duellistes, d'un véritable duel à mort, d'ailleurs à l'échelle mondiale, entre la centralisation et les libertés personnelles"²³. En abandonnant les impôts qui lui sont propres contre des octrois fédéraux, l'Ontario est-il aussi autonome qu'avant? Et puis, qu'est-ce que l'autonomie? Est-ce "un texte de loi pur et simple ou une réalité vivante qu'un texte de loi a voulu protéger?"²⁴. Ce que perdait l'Ontario, c'était, bien sûr, une réalité vivante! "En cédant temporairement ses impôts à Ottawa, voit clairement M. Angers, l'Ontario abandonnera nécessairement aussi son propre service de perception, liquidera son personnel de techniciens, si bien qu'en 1957 ce sera tout un problème de reprendre ses biens"²⁵. Précisément ce que cherchait Ottawa.

M. Angers tire vite les leçons de l'affaire. "Ces deux duellistes, dit-il, devraient cesser leur lutte pendant cinq ans. L'un des deux proposerait à l'autre, comme moyen de réaliser cet état de choses, qu'il lui remette son épée pour la durée de la trêve, en lui garantissant que telle cession n'entame en rien son droit d'avoir une épée et que celle-ci lui sera rendu, s'il le veut, au bout du terme convenu. Que penserait-on de celui qui accepte un tel marché? Sa liberté reposerait entière sur la bonne foi et la bonne volonté de l'autre. Pendant les cinq ans, celui-là qui dispose des deux épées pourra se donner des partenaires fictifs, s'exercer, tandis que l'autre devra abandonner la pratique de l'escrime. Si bien qu'au bout du temps, même s'il tient sa promesse de remettre une épée à son adversaire, celui-ci ne sera pas en aussi bonne posture, faute d'avoir pratiqué, pour tenir son bout"²⁶.

Dans le duel, long et "terne", M. Angers insiste pour que le Québec ne rende jamais son épée fiscale à l'adversaire. Au contraire, "il va nous falloir abandonner la défensive et prendre l'offensive. Québec est seul et devra lutter lui-même pour défendre sa vie. Il lui faudra en plus rallier les autres provinces sous le drapeau autonomiste. Tâche énorme, si énorme que, plus que jamais, bien des Québécois se demanderont s'il existe d'autre solution que le séparatisme"²⁷.

L'étape de monsieur Angers

C'est lors des vastes travaux de la Commission Tremblay (12 février 1953 — 16 février 1956) que M. Angers entreprit la deuxième étape de la bataille. Ce sera la sienne, celle où tout le Québec se retrouvera dans sa pensée. L'étape de M. Angers c'est de repenser à fond la fiscalité en soi et dans ses applications pour en sortir une stratégie toute taillée pour le Québec et son "duel à mort". Sa pensée s'est cristallisée dans l'annexe 5 du Rapport de la Commission Tremblay, annexe trop peu connue même aujourd'hui. La première phrase nous situe au cœur de son œuvre: "Le problème fiscal forme le noyau central de tout le travail de la Commission"²⁸.

Durant les années cinquante, deux conceptions s'opposaient sur la fiscalité. D'abord rappelons la théorie reçue alors d'une saine administration fiscale. M. Angers nous en donne les cinq règles: "1) *l'unité*: pas de budgets spéciaux en marge d'un budget principal. Un seul budget; 2) *l'universalité et la non-affectation des recettes*: les soldes bruts de toutes les dépenses et de toutes les recettes doivent apparaître au budget et aucun service n'a le droit de disposer lui-même de ses recettes sans une affectation budgétaire spéciale; 3) *l'annualité*: équilibre annuel du budget; 4) *la spécificité de la dépense*: interdiction d'affecter une somme à d'autres fins qu le crédit voté; 5) *le mandatement préalable au paiement*: contrôle de l'utilisation des crédits"²⁹. Ces règles d'antan, il les appelle "l'honnêteté budgétaire. L'impôt était, sans plus, le moyen de faire face aux dépenses nécessaires de l'État"³⁰.

Toute opposée était la politique fiscale de Keynes. "Essentiellement, elle tient dans une nouvelle conception du budget. Celui-ci doit être dorénavant pris, non plus comme un simple tableau équilibré des revenus et des dépenses d'un État mais comme un élément régulateur ou compensateur des déficiences de l'économie"³¹.

"Ce qui est nouveau, c'est que le budget devient en quelque sorte la condition *sine qua non*, le pivot, le régulateur (et non seulement un régulateur) de l'équilibre économique. Le budget ne doit pas chercher à demeurer

neutre, il devient actif, volontairement, et vise à stimuler l'économie vers le plein emploi et à la tenir en équilibre"³².

Au plan humain on peut voir que la théorie est de loin plus emballante que la théorie traditionnelle des budgets, avec équilibre annuel et le reste. Keynes permet au fonctionnaire invisible de jouer sur le vaste organisme économique, d'influer sur le cours des événements, au lieu du jeu neutre et comptable de la fiscalité traditionnelle. C'est pourquoi "la plupart, sinon la presque totalité des auteurs, s'intéressent énormément à la politique fiscale issue de la *révolution keynésienne*. C'est même peut-être dans le domaine des finances publiques, bien plus que dans celui de la théorie économique, qu'il a été effectivement une révolution"³³.

Quand même, les limites sont là. On ne peut tout prévoir, même si la théorie de Keynes l'exige: "Nous connaissons, en définitive, peu de choses sur les réactions véritables des hommes d'affaires ou même des consommateurs face à une telle situation et à telle intervention gouvernementale"³⁴.

De plus, ne faut-il pas toujours nous rappeler notre façon de prévoir en économique? "Le degré d'exactitude en matière de prévisions économiques, en pareille circonstance, s'apparente à la prédiction des résultats d'une série de coups de dés. Sur une longue période et pour un grand nombre de coups nous pouvons calculer juste, mais s'il s'agit du résultat du prochain coup, nos chances de succès seront fort réduites"³⁵. À cause de cette marge d'incertitude en prévision économique, dans un cas précis d'action gouvernementale, "il n'est pas même certain qu'une action serait meilleure que la non-action"³⁶.

Peu à peu l'usage keynésien du budget, à Ottawa comme ailleurs, est devenu plus modéré: "La nouvelle théorie fiscale subit actuellement le sort de toutes les théories. C'est d'abord l'enthousiasme des découvreurs. Ceux qui ont le moins d'esprit critique estiment alors que tout est expliqué et réglé. C'est aussi la période de l'exploitation par les réformateurs politiques qui affectionnent les solutions extrêmes. Puis le temps, c'est-à-dire l'expérience et la

réflexion, font leur œuvre. La théorie s'élimine, se rode, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que le noyau définitif, la part du vrai qu'elle contient et qui sera bientôt intégrée dans une autre théorie. Politiquement, il en résulte des mesures plus modérées, qui s'intègrent, elles aussi, dans l'ensemble du contexte politique d'une façon plus humaine"³⁷.

Finalement, dans l'offensive centralisatrice d'Ottawa par le biais de la fiscalité, soutenue par la théorie de Keynes sur la nécessité des budgets cycliques, il existe toujours le nœud gordien des taxes directes et des taxes indirectes, tel qu'il a été tranché par le Conseil Privé de Londres, d'après les observations du philosophe anglais John Stuart Mill, ce Père "inconnu" de notre Confédération.*

Sur ce sujet M. Angers résume la pensée des Physiocrates du 18^e siècle, Adam Smith, Ricardo, Jean-Baptiste Say et les autres classiques jusqu'à nos jours. À la fin on revient toujours au texte de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Il assigne aux provinces: "*la taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux*"³⁸. Il assigne au fédéral: "*le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation*"³⁹.

Que diable voulait-on dire? Qu'est-ce que la taxation directe? Selon John Stuart Mill et selon le Conseil Privé et la loi, "les impôts sur les rentes, les profits et les salaires ne sont pas répercutés, donc ils sont directs; les impôts sur les consommations au contraire, sont généralement transmis, et par suite sont indirects"⁴⁰.

* John Stuart Mill était un grand ami du conseiller principal de Lord Durham. Il s'indigna vertement lorsque le gouvernement d'Angleterre jugea bon de le rappeler alors qu'il poursuivait son enquête sur les deux Canada et qu'il écrivait son fameux Rapport.

John Stuart Mill a toujours montré un vif intérêt dans l'évolution du Bas et du Haut Canada. Pour cette raison je l'appelle un Père "inconnu" de notre Confédération. Dans cet arrêt du Conseil Privé, M. Mill est cité comme une autorité en matière de taxation.

Pour cela il est bon de consulter son long article LORD DURHAM'S RETURN, dans la *Westminster Review*, 1838, vol. XXXII, p. 127-137. Cet article est simplement signé "A" mais le professeur John Robson de l'Université de Toronto a prouvé que tous les articles de la *Westminster Review* de l'époque, signés "A" sont de la main de John Stuart Mill.

Cependant tous les impôts sur les consommations ne sont pas transmis. Ils ne sont pas tous indirects. Quelquefois le consommateur les paie sans pouvoir les transmettre à qui que ce soit, donc la taxe reste directe et de juridiction provinciale. Telles sont les taxes sur les spectacles, l'essence et la taxe générale de vente.

Mais ce que visait surtout le gouvernement fédéral après la guerre, ce sont les taxes directes sur les salaires et les profits. Il lui était possible de s'y immiscer à cause de l'expression imprécise qui lui accordait "tous modes ou systèmes de taxation". Est-ce que les Pères de la Confédération lui permettait d'entrer en conflit avec les pouvoirs fiscaux accordés aux provinces? Est-ce qu'il limitait ce "tous modes de taxation" aux seules activités interprovinciales? Est-ce qu'ils limitaient les droits de taxation du gouvernement fédéral par les droits déjà accordés aux provinces? Le gouvernement fédéral a contourné ces objections et ces imprécisions, sans consulter les provinces et sans en arriver à une entente avec elles. Pour les fins d'uniformisation et de centralisation, le gouvernement fédéral a soustrait ce droit aux provinces. Voilà la situation actuelle de la Confédération. La province de Québec mène la lutte pour la récupération pleine et entière de ses droits fiscaux.

Repenser à fond la fiscalité implique une très vaste et très lourde recherche. Par exemple s'impose une recherche aux plans historique, juridique, administratif et en termes de théorie économique, sur les impôts directs et indirects. De plus un récit des arrêts du Conseil Privé ne nous dit pas grand-chose, en soi. M. Angers reconnaît que l'accord est difficile sur une définition précise en théorie économique car "chaque pays a élaboré sa propre classification administrative, de sorte que ce qu'on appelle impôt direct dans un pays ne porte pas forcément ce nom dans un autre"⁴¹. Les exigences administratives sont, en effet, différentes des exigences de la science pure.

Au plan théorique, "plusieurs économistes ont conseillé d'abandonner complètement la distinction entre taxe directe et taxe indirecte"⁴². M. Angers, toujours homme de science, n'accepte pas cette impuissance: "Une notion ne

saurait être considérée comme non scientifique tout simplement parce qu'elle ne permet pas de réaliser des classifications commodes sur le plan concret ou administratif. Qu'on ne puisse pas en tirer des catégories nettes et tranchées est secondaire en la matière. Le vocabulaire employé a conduit à distinguer, dans la classification, non seulement les types d'impôts selon leur assiette, mais aussi selon les circonstances économiques dans lesquels ils sont prélevés. C'est déjà un riche acquis scientifique. La recherche de la simplicité en soi est une erreur qui a séduit trop d'économistes; la simplicité n'a de valeur que si la réalité est simple"⁴³.

L'économique et l'homme

La fiscalité rejoint l'homme en société. Elle est la science économique dans ses rapports les plus vivants avec l'homme de la rue. Aussi une saine fiscalité doit rendre compte de l'incidence et de la répercussion, psychologique et sociale, de l'impôt. D'ordinaire on ne pense pas à ces aspects profonds: "Si le contribuable supporte l'impôt, il est privé d'un revenu qu'il aurait utilisé autrement; il en résultera vraisemblablement d'autres effets économiques que ceux qui se seraient produits si le contribuable avait utilisé lui-même ce revenu"⁴⁴.

La guerre "terne", annoncée il y a vingt-cinq ans et qui continue sous nos yeux, doit être comprise par tous. M. Angers cherche à expliquer ce problème à l'homme de la rue. D'abord qu'il abandonne la vision statique du siècle dernier pour une vision dynamique, celle de l'interdépendance de tous les événements économiques.

Dans ce cadre il pourra voir de façon plus réaliste les répercussions des impôts directs ou indirects dans sa propre vie économique: "Il est douteux que le fait pour les impôts d'être perçus pendant, plutôt qu'après le cycle de la production, change quoi que ce soit à l'affaire. Nous nous sommes habitués à considérer la vie économique comme quelque chose qui commence à un bout: l'extraction des matières premières; et qui finit à l'autre: la consommation du produit fini. Mais la vie économique est, au concret, *un flot continu d'opérations* tellement entremêlées, surtout avec les techniques modernes de production et de circula-

tion, qu'il est difficile d'y assigner un commencement et une fin. Ma consommation d'aujourd'hui, qui est une fin par rapport à la série d'opérations grâce auxquelles je dispose d'un produit, est aussi un commencement; sans l'achat qui l'a rendu possible, un producteur attendrait peut-être les fonds nécessaires pour mettre en train une nouvelle production commandée par l'éventualité d'une consommation future⁴⁵.

Dans la vie économique, *vue comme un flot continu d'opérations*, l'importance de l'incident de l'impôt (à quel point précis intervient l'impôt) perd beaucoup de son importance. "Après tout, dit M. Angers, un impôt exerce son influence au moment où il est perçu; peu importe qu'il soit assis alors sur ma dépense ou sur mon revenu"⁴⁶.

Somme toute, l'importance dépend plus de la psychologie, des rapports de force, que du mécanisme lui-même: "Le consommateur subit plus la vie économique qu'il ne la dirige; de sorte qu'il n'y exerce d'influence que passivement, par ses résistances. L'homme d'affaires, au contraire, est toujours à l'offensive; il provoque et réalise. Dans une telle situation, une taxe qui frappe l'homme d'affaires en action tend davantage à être répercutée sur le consommateur, qu'une taxe qui frappe directement celui-ci dans son revenu"⁴⁷. Une saine fiscalité s'en rend compte: on taxe l'homme d'affaires en action pour une répercussion forte; on taxe le consommateur pour une répercussion économique faible. Toute cette psychologie, dans la fiscalité, a son impact dans l'importance des impôts directs ou indirects.

Voici d'autres exemples d'importance psychologique: on paie en maugréant l'impôt sur son salaire mais on paie généralement sans douleur les taxes sur une bouteille de vin. Pourquoi? "On dépense facilement pour un plaisir mais il faut un effort pour payer une dette. Celle qui coûte le plus à acquitter, parce que la valeur reçue en échange est moins aperçue et moins sensible pour tout le monde, c'est l'impôt. En attachant l'impôt à la chose consommable, en le confondant avec le prix de celle-ci, en faisant que le paiement de la dette et la jouissance soit un seul et même acte, on fait en quelque sorte participer l'impôt à l'attrait que porte avec soi la consommation, et l'on fait naître dans l'esprit du consom-

mateur le désir de l'acquitter. C'est au milieu de la profusion des repas que se paient les taxes sur le vin, la bière, le sucre, le sel et les articles de ce genre, et le trésor public trouve une source de gain dans les provocations à la dépense qui sont excitées par l'abandon et la gaieté des fêtes"⁴⁸.

En contrepartie il ne faut pas oublier cette espèce de préjugé socialiste contre la taxe indirecte. D'après les socialistes la taxe directe sur les revenus serait plus juste, comme le signale M. Angers: "L'impôt indirect n'est pas proportionné aux facultés. Il est injuste et antidémocratique"⁴⁹. "Les impôts indirects augmentent les prix et constituent par suite une entrave au commerce"⁵⁰. "L'impôt étant inclus dans le prix, le contribuable ne le voit pas et ne sait pas ce qu'il paie"⁵¹.

M. Angers trouve ces préjugés quelque peu naïfs. Il faut se rendre compte de la dynamique, du *flot continu d'opérations* qu'est la vie économique vécue: "Tout impôt détourne de la circulation une somme qui aurait été dépensée immédiatement en biens de consommations ou en investissements. Même si l'État utilise les fonds à acheter les mêmes articles que le contribuable se serait procuré (disons les fournitures de bureau), il y a retard, ralentissement de la circulation et par suite tendance à une production réduite dans le secteur privé. La caractéristique de l'impôt, en effet, c'est qu'il constitue un paiement ou une opération de circulation non accompagnée d'un acte économique de production. Au moment de sa perception, il retranche donc sans rien ajouter en partie"⁵².

Nous voyons bien ici comment la fiscalité offre une tendance à réduire la production. Mais il faut tenir compte de la réallocation des ressources perçues. "Les fins de l'État ne seront pas exactement les mêmes que celles des particuliers. La taxe modifiera donc la nature de la demande sur les marchés et nécessitera éventuellement une réallocation des ressources. Si l'impôt est indirect, l'incidence de l'impôt aura un rôle à jouer dans le mécanisme de la réallocation. Le consommateur pourra avoir à décider s'il préfère se priver du produit plutôt que de le payer plus cher; s'il opte pour la première solution, les entrepreneurs marginaux disparaîtront éventuellement"⁵³. Pour ceux qui

discernent des différences, M. Angers note que "les différences d'effets économiques des divers types d'impôts ont été exagérées"⁵⁴.

L'impôt unique sur le revenu peut paraître plus juste que les impôts "invisibles" mais l'expérience contredit ce type d'affirmation absolue. "L'histoire des finances publiques dans les divers pays montre clairement qu'il est toujours important du point de vue du rendement et de l'acceptation politique, que chaque impôt soit en lui-même relativement léger. Autrement dit, en matière fiscale et surtout quand l'importance des charges publiques tend à rendre tous les impôts excessifs, il y a un avantage psychologique non négligeable à "changer le mal de place". "Rien n'est aussi lancinant et même terrifiant quand elles sont fortes, que les douleurs fixes. Rien ne décourage et n'exaspère autant le contribuable que d'avoir à payer un fort impôt en une seule fois ou sur une même assiette"⁵⁵. Le sens de ces observations est celui-ci: toute province qui veut garder une certaine indépendance fiscale, comme le Québec, doit *s'assurer une diversité intelligente d'impôts*. Et cela fait partie de la lutte serrée à soutenir contre les empiètements d'Ottawa.

Les incidences politiques de la fiscalité

Dans ses conclusions, M. Angers pose une référence essentielle à la politique. Il prévoit même, en 1956, vu l'importance de la fiscalité dans la vie des sociétés, la possibilité de la souveraineté-association. "La Confédération, dit-il, a été un compromis et son fonctionnement reste assis sur le compromis. Les difficultés qui en résultent doivent être réglées à l'intérieur des cadres du compromis; ou alors il faut retourner à la position initiale de la liberté des parties, de la séparation, et de la négociation d'un nouvel accord"⁵⁶.

En 1956, d'ailleurs, il part de l'idée d'un Québec fort dans un Canada fort: "L'un des premiers critères de la politique constitutionnelle canadienne tient sans aucun doute dans le désir de créer un grand pays muni d'un gouvernement central capable d'en diriger efficacement les destinées. Mais un autre critère parallèle et indissociable du premier se présente tout de suite: ce grand pays ne doit

pas exiger de la part des unités participantes, et plus principalement du Québec et des Canadiens-Français, l'abandon de leur idéal national, c'est-à-dire l'attachement qu'ils portent à leurs traditions et à leurs institutions"⁵⁷. Les conséquences politiques, dans le partage des impôts, sont claires: "Les Pères de la Confédération ont compris la question. Ils ont, en fait, donné à chaque type de gouvernement ses moyens propres de vivre"⁵⁸. Les empiètements et les abus sont venus plus tard bien plus à cause de théories qu'à cause du respect des groupes et des provinces, des sociétés et des hommes.

Les Pères de la Confédération se sont penchés sur les retombées de l'impôt direct et de l'impôt indirect: "S'il est des impôts à incidence culturelle, capables d'influencer la forme des institutions, plus susceptibles d'affecter d'une façon intime et étendue la vie personnelle des citoyens, ils doivent, *selon la philosophie fédérative*, être laissés aux gouvernements locaux. Au contraire, les impôts qui portent sur les choses, qui exigent moins d'intervention dans les affaires privées des citoyens, sont par excellence les impôts du pouvoir central. Or cette double description correspond avec la forme la plus traditionnelle de la division des impôts en directs ou personnels, et en indirects ou sur les marchandises, les consommations, etc."⁵⁹. D'où la taxe directe aux provinces. Et non seulement cela se voit au Canada mais également en Allemagne, en Suisse, au Mexique, en Australie et ailleurs où on a des gouvernements de type fédératif.

Pour protéger le contribuable d'une province à l'autre, il faut maintenir "l'organisation de mécanismes permanents de coordination. La collaboration et la coordination des efforts libres est la seule conforme à la philosophie du fédéralisme"⁶⁰.

L'État central, dans une véritable fédération, peut affronter ses responsabilités avec les impôts indirects: "Les impôts indirects deviennent ceux qui conviennent le mieux à l'autorité centrale pour une action générale. Ce sont ceux qui ont la tendance la plus fortement déflationniste ou inflationniste, donc la plus fortement stimulante quand ils sont temporaires. Le public, sachant que les taux doivent varier

avec la conjoncture, sera incité à profiter des baisses de taxe pour acheter à meilleur prix avec le ralentissement de l'activité, et à retarder ses achats lorsque la demande est forte et les prix en hausse"⁶¹.

On revient toujours, surtout en système fédératif, au besoin primordial de la collaboration et de la bonne foi entre les parties constituantes de la Confédération. Si, par exemple, les provinces Maritimes ont besoin d'octrois, ne peut-on pas en discuter entre partenaires? Certaines provinces, à un moment ou l'autre, peuvent avoir réellement besoin d'aide. Mais M. Angers signale, non sans raison, "qu'il serait plus intéressant pour ces provinces d'envisager un effort de rénovation dans leurs économies que d'accepter un système d'assistance permanente, directe ou déguisée sous des subventions du gouvernement central ou un transfert des obligations sociales provinciales"⁶².

Ici comme ailleurs, tout dépend de "l'organisation de mécanismes permanents de coordination" et de la bonne foi dont parle M. Angers. De tels mécanismes doivent étudier les disparités régionales, les particularités et les exigences des deux groupes fondateurs, et sur l'impôt raisonnable auquel doit faire face le contribuable.

Depuis des siècles, on parle de l'incidence de l'impôt dans la vie du citoyen. L'incidence véritable de l'impôt est d'abord son incidence politique. Beaucoup de révolutions ont eu lieu à partir d'un système de taxation lourd et déséquilibré, y compris celle du Haut-Canada en 1837 et celle des États-Unis en 1776.

Au fond, c'est de là que vient la prédiction de M. Angers qu'advenant une fin de non recevoir aux réclamations fiscales du Québec, il peut y avoir "une séparation ou la négociation d'un nouvel accord"⁶³.

La stratégie

Arrive alors la troisième étape de l'action politique de M. Angers en ce qui regarde l'indépendance fiscale du Québec: d'une mûre réflexion faire sortir une stratégie nouvelle.

Sans une connaissance détaillée de la petite politique et des liens qui reliait, parfois, l'École des Hautes Études Commerciales et les coulisses du pouvoir duplessiste, on ne saurait jamais d'où est sortie la brillante stratégie du premier ministre du Québec, M. Maurice Duplessis*.

M. Duplessis passa à l'offensive au milieu des années cinquante avec "le vote d'une loi provinciale d'impôt sur le revenu et la réclamation d'un droit pour le citoyen du Québec à prendre pleine déduction de son impôt provincial à même l'impôt fédéral"⁶⁴. Le Québec prit cette audace "dans le cadre des accords actuels tels qu'établis par Ottawa. C'était si simple qu'on s'étonne aujourd'hui de n'y avoir pas songé avant"⁶⁵.

Un examen minutieux des faits fiscaux avait révélé cette possibilité, cette stratégie nouvelle. D'où vint-elle? Sans doute les experts nationalistes ont suggéré cette possibilité en la matière. L'impôt provincial sur le revenu des individus et des corporations parut une innovation audacieuse. Pourtant l'évolution de la mentalité et de l'opinion publique ont fait de cette innovation courageuse d'hier, la chose la plus normale d'aujourd'hui.

M. Angers, artisan principal de cette réforme, décrit les réactions des hauts fonctionnaires à Ottawa: "Vous pensez qu'Ottawa va se rendre aussitôt de bon gré à pareille suggestion? Vous vous tromperiez grandement! La solution est si simple et si difficile à éviter qu'Ottawa en fit littéralement (et je dis bien littéralement, en connaissance de cause) une crise de rage! Ottawa avait réussi à forcer la main de deux, trois, puis sept provinces; huit, quand Terre-neuve entre dans la Confédération, et bientôt neuf quand l'Ontario céda. Québec, pensait-on, était coincé! Il ne resta plus à Ottawa qu'à s'asseoir sur ses positions et à attendre qu'épuisé, le lutteur québécois acceptât de se laisser coller définitivement les épaules au tapis. Et voilà que, soudainement, par un mouvement d'une simplicité à déconcerter un enfant, il se trouvait libéré. Ce fut alors la panique!"⁶⁶.

* Il semble admis par tout le monde, autant par M. Rumilly que par M. Conrad Black, que si la politique sociale de M. Duplessis était détestable, on ne pouvait en dire autant de sa politique autonomiste qui, véritablement, réveilla le Québec.

La consolidation de l'opinion publique

On arriva ainsi à la quatrième étape, celle, non seulement de modifier la perception générale en matière de fiscalité, perception conditionnée par les soumissions des périodes de guerre et d'après-guerre, mais de consolider cette opinion en faveur du gouvernement du Québec.

Le coup de Duplessis n'était qu'un commencement. Il fallait aller plus loin. Il fallait présenter l'indépendance fiscale comme chose normale: "C'est vers Québec qu'il faut (nous) tourner", dans cette lutte comme dans les autres, "afin de gagner son point par les voies démocratiques et régulières. Il s'agit d'organiser l'opinion publique en vue d'exercer les pressions nécessaires sur le gouvernement légitime, requérir le concours des associations influentes de citoyens de différentes catégories sociales. S'occuper de la presse; l'informer de ce qui se passe, des besoins, des déficiences, etc., sans peur ni reproche, avec les risques personnels que cela peut comporter pour chacun. Bref, agir!"⁶⁷. La méthode change peu d'une campagne à l'autre!

Le cardinal Mercier aimait, paraît-il, à répéter: "Quand la prudence est partout, le courage n'est nulle part!" C'est le courage qui est respectable et respecté. Surtout le courage désespéré de l'individu contre l'ordre qu'on établit contre lui, le courage de l'*underdog*. Le Québec sut tenir le coup. Peu à peu les autres provinces commencèrent à se réveiller et à retrouver le goût de l'indépendance fiscale (disparue) dont parlait le premier ministre de l'Ontario, M. Mitch Hepburn.

M. Angers décrit, en 1961, la première véritable conférence interprovinciale depuis 1887: "Il fallait voir comment les provinces y sont venues tout apeurées, craintives, se défendant bien de ne vouloir en aucune, aucune façon avoir l'air de conspirer contre le fédéral, que dis-je, de même oser discuter des mêmes questions dont on pourrait avoir à parler à des conférences fédérale-provinciales. Il faudra, à ce sujet, verser aux archives historiques, le vidéo du premier ministre Smallwood, avec ses insistances sur sa parfaite intention de ne jamais, jamais contrecarrer le gouvernement fédéral. Aucun document d'histoire ne pourra jamais, mieux que ces scènes visuelles, télévisées, condamner le régime

King-Saint-Laurent des années 1948-1957. Les psychiatres y verront toujours la marque de provinces qui ont été évidemment terrorisées et qui n'osent plus avoir quelque personnalité que ce soit en dehors de celle que le maître-fédéral veut bien, dans sa condescendance, leur laisser exercer⁶⁸.

Tout de même le sens de l'indépendance fiscale commençait à réapparaître ici et là, comme nécessaire et normal. Une preuve illustre la transformation de l'opinion publique: quand, vingt ans après ces événements, M. Jean Chrétien, ministre fédéral des Finances, s'immisce dans la taxe de vente, l'homme de la rue s'indigne. "Qu'il se mêle de ses affaires!" dit-on partout. Cela, c'est surtout la victoire de M. Angers.

RÉFÉRENCES

1. F.-A. Angers: *Le problème fiscal et les relations fédérales-provinciales*, Annexe 5, Rapport Tremblay, 1956, p. 12.
2. Christopher Armstrong: The Mowat heritage in federal-provincial relationships, dans *Oliver Mowat's Ontario* éd. Donald Swainson, Macmillan, Toronto, 1973, p. 95.
3. Armstrong, *op. cit.*, p. 98.
4. H.-V. Nelles, *The Politics of Development*, Macmillan, Toronto, 1974, p. 342.
5. Armstrong, *op. cit.*, p. 99.
6. *ibid.*, p. 99.
7. *ibid.*, p. 112.
8. *ibid.*, p. 114.
9. F.-A. Angers: M. Drew parle. *L'Actualité économique*, 21^e année, vol. 2, n° 3 (janvier 1946) 294.
10. *ibid.*, p. 285.
11. *ibid.*, p. 285.
12. *ibid.*, p. 285.
13. *ibid.*, p. 287.
14. *ibid.*, p. 297.
15. F.-A. Angers: Le tour de M. Duplessis. *L'Actualité économique*, 22^e année, n° 2 (juillet 1946) 364-5.
16. *ibid.*, p. 365-6.

17. *ibid.*, p. 366.
18. F.-A. Angers: l'heure de la grande offensive centralisatrice. *L'Action nationale*, 28 (septembre 1948) 11.
19. *ibid.*, p. 10.
20. F.-A. Angers: La situation... ce soir sur le front fédéral-provincial. *L'Action nationale*, 29 (mars 1947) 174.
21. *ibid.*, p. 186.
22. F.-A. Angers: L'Ontario a signé! *L'Action nationale*, 40 (novembre 1952) 156.
23. *ibid.*, p. 141.
24. *ibid.*, p. 140.
25. *ibid.*, p. 142.
26. *ibid.*, p. 142.
27. *ibid.*, p. 159-60.
28. F.-A. Angers: *Le problème fiscal et les relations fédérales-provinciales*, Annexe 5, Rapport Tremblay, 1956, p. 1.
29. *ibid.*, p. 36.
30. *ibid.*, p. 36.
31. *ibid.*, p. 39.
32. *ibid.*, p. 48.
33. *ibid.*, p. 56.
34. *ibid.*, p. 67.
35. *ibid.*, p. 68.
36. *ibid.*, p. 80.
37. *ibid.*, p. 83.
38. F.-A. Angers: Le tour de M. Duplessis. *L'Actualité économique*, 22^e année, n° 2 (juillet 1946) 348.
39. *ibid.*, p. 347.
40. F.-A. Angers: *Le problème fiscal et les relations fédérales-provinciales*, Annexe 5, Rapport Tremblay, 1956, p. 88.
41. *ibid.*, p. 96.
42. *ibid.*, p. 96.
43. *ibid.*, p. 96-7.
44. *ibid.*, p. 101.
45. *ibid.*, p. 123.
46. *ibid.*, p. 124.
47. *ibid.*, p. 124.
48. *ibid.*, p. 131.
49. *ibid.*, p. 150.
50. *ibid.*, p. 151.
51. *ibid.*, p. 151.
52. *ibid.*, p. 157.
53. *ibid.*, p. 157.
54. *ibid.*, p. 166.

55. *ibid.*, p. 149.
56. *ibid.*, p. 222.
57. *ibid.*, p. 200.
58. *ibid.*, p. 202.
59. *ibid.*, p. 202-3.
60. *ibid.*, p. 209.
61. *ibid.*, p. 210.
62. *ibid.*, p. 243.
63. *ibid.*, p. 222.
64. F.-A. Angers: L'autonomie est-elle une formule négative? *L'Action nationale*, 44 (février 1955) 483.
65. *ibid.*, p. 483.
66. *ibid.*, p. 484-5.
67. F.-A. Angers: La querelle. *L'Action nationale*, 46 (janv.-fév. 1957) 378.
68. F.-A. Angers: Conférence inter-provinciale. *L'Action nationale*, 50 (janv. 1961) 470.



Le parti libéral et la Confédération

par Albert Rioux

Le parti libéral s'opposa violemment à la Confédération. Leur chef, Antoine-Aimé Dorion et ses lieutenants Joly, Jetté, Lanctôt, Geoffrion, Doutre, L.O. David., Letellier de St-Just, Honoré Mercier, Wilfrid Laurier, affirmèrent que ce projet était une infâme machination tramée contre le Québec et les Canadiens-Français.

Le jeune avocat Wilfrid Laurier écrit dans "Le Défricheur" d'Arthabaska que "La Confédération serait la tombe de la race française et la ruine du Bas-Canada"¹. Dans un autre article, Wilfrid Laurier proclamait: "Nous sommes adversaires du projet de Confédération, projet

faux dans sa conception, inique, immoral et cruel dans ses détails"². Rumilly raconte qu'Honoré Mercier et un collègue quittèrent le *Courrier de St-Hyacinthe* en claquant la porte, parce que ce journal ne leur permettait pas de combattre le projet de la Confédération³. Dans leurs journaux quotidiens et hebdomadaires, dans des assemblées à travers le Québec, les libéraux dénoncèrent le fédéralisme centralisateur et contraire aux intérêts canadiens-français.

Louis-Joseph Papineau et Côme Cherrier, deux survivants de la rébellion de 1837-38, signèrent les premiers une requête dénonçant l'imposition de la Confédération par une loi impériale, sans consultation populaire. En publiant le texte de cette législation, le mercredi, 8 mars 1867, le *CANADIEN* commentait: "Nous ne pouvons mieux faire pour un jour des Cendres"⁴.

Après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par le Parlement anglais, les chefs libéraux qui avaient violemment combattu le projet confédératif, s'accommodèrent si bien du nouveau régime qu'ils devinrent députés, sénateurs, conseillers législatifs, ministres et premiers ministres des gouvernements, fédéral et provincial.

L'histoire des 112 dernières années a prouvé que les libéraux avaient raison de redouter la Confédération, qui fut un marché de dupes pour les Canadiens-Français. L'enseignement du français fut supprimé partout en dehors du Québec: en 1871, au Nouveau-Brunswick; en 1877, dans l'Île du Prince-Édouard; en 1890, au Manitoba, après la pendaison de Riel en 1885; en 1892, dans les Territoires du Nord-Ouest; en 1905, dans les deux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan; en 1912, au Keewatin; en 1915, par le sectaire règlement XVII en Ontario, en 1916, au Manitoba et en 1930, en Saskatchewan par de nouvelles législations fanatiques.

Le gouvernement fédéral envahit à un rythme accéléré les domaines de juridiction provinciale. Un tiers de son budget finance des programmes conjoints. On compte 197 chevauchements: double emplois,

gaspillages, conflits, inefficacité. Les empiètements dans les secteurs réservés aux provinces comme l'éducation, la culture, les services sociaux et les ressources naturelles sont particulièrement néfastes pour le Québec.

Ottawa a créé des ministères dans des domaines exclusivement provinciaux, comme les affaires urbaines et les forêts. Les juridictions sont conjointes en agriculture et en immigration mais le fédéral se réserve le dernier mot. Des conflits surgissent sans cesse entre les autres ministères qui font double emploi: Justice, Santé, Travail, Bien-Être social. Impossible de poursuivre une politique québécoise autonome dans les champs usurpés par le fédéral.

Les libéraux ont vigoureusement combattu le projet de Confédération avant 1867. L'Histoire leur a donné raison. Toutes leurs prédictions défaitistes se sont réalisées. Pourquoi s'accrochent-ils désespérément à ce régime désastreux pour le Québec et les Canadiens-Français?

Le Canada est en face d'un choix décisif. Quel parti politique peut proposer une nouvelle constitution donnant pleine satisfaction aux provinces et surtout au Québec? Comment devenir "Maîtres chez-nous", selon le slogan du parti de la révolution tranquille? Comment résoudre le dilemme de Daniel Johnson, "Égalité ou Indépendance"? Seule une "souveraineté-association" de deux pays libres permettra au Québec de se développer et de s'épanouir complètement aux points de vue économique, culturel et politique. Le référendum offre aux Québécois l'occasion de négocier cette nouvelle entente.

Le parti libéral du Québec, qui est opportuniste, deviendra le parti le plus souverainiste dans un Québec indépendant, comme il est devenu le plus fédéraliste après avoir combattu le projet de Confédération.

1. GROULX, Lionel; "L'Indépendance du Canada" — p. 155.

2. RUMILLY, Robert: "Histoire de la Province de Québec" — I, p. 46.

3. *Id.*, p. 38.

4. *Id.*, p. 47.



**La position des
minorités francophones
en 1976**

par Charles Castonguay

La question de l'avenir des minorités francophones hors Québec retient encore l'attention suite au jugement de la Cour suprême touchant la loi manitobaine de 1890, l'affaire de Penetang et plus généralement à mesure que se précisent le référendum québécois et diverses propositions de réforme constitutionnelle. Dans cette optique il importe de prendre connaissance de ce que le recensement canadien le plus récent, celui de 1976, nous apprend sur la position démographique de ces minorités.

Le recensement de 1976 ne met à notre disposition que des données sur la langue maternelle des individus. Néanmoins cela permet d'apprécier au moins sommairement la vitalité du français dans les provinces qui nous intéressent, sept ans après l'adoption de la loi fédérale des langues officielles. La comparaison de la fraction des personnes de langue maternelle française parmi différents groupes d'âges peut montrer par exemple à quel point les minorités réussissent à maintenir leur importance relative d'une génération à l'autre.

Dans le tableau ci-dessous nous donnons donc le pourcentage de personnes de langue maternelle française parmi la population totale de divers groupes d'âges dans chacune des neuf provinces, en portant une attention particulière à la population plus jeune. Pour mieux fixer l'ordre de grandeur des populations provinciales futures que viserait éventuellement une scolarisation en français, nous avons ajouté au tableau une colonne supplémentaire donnant le nombre d'enfants de langue maternelle française âgés de 0 à 4 ans en 1976. (Voir tableau page suivante.)

En comparant les groupes les plus âgés aux plus jeunes, chez sept des neuf minorités on constate une baisse régulière de leur importance relative, qui atteint les proportions d'un véritable effondrement démographique chez la population la plus jeune. Seul le Nouveau-Brunswick, où la fraction de langue maternelle française demeure presque stable d'un groupe d'âges à l'autre, fait nettement exception à cette tendance, l'érosion demeurant fort sensible aussi en Ontario.

POPULATION DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE,
QUELQUES GROUPES D'ÂGES, RECENSEMENT DE 1976

	Pour cent de la population totale						Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans (estimation)
	45 ans et plus	20 à 44 ans	15 à 19 ans	10 à 14 ans	5 à 9 ans	0 à 4 ans	
Terre-Neuve	0.6	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	200
Île-du-Prince-Édouard	7.1	5.4	5.6	4.9	4.1	3.5	350
Nouvelle-Écosse	6.1	4.7	3.6	3.2	2.9	2.6	1 700
Nouveau-Brunswick	31.2	34.7	36.0	34.8	32.9	32.5	19 300
Ontario	5.8	6.0	5.9	5.6	4.8	4.7	28 800
Manitoba	6.2	5.8	5.4	5.1	3.9	3.6	3 000
Saskatchewan	4.1	3.1	2.4	2.0	1.6	1.2	950
Alberta	3.2	2.8	2.0	1.8	1.4	1.3	2 000
Colombie-Britannique	2.1	1.9	1.0	0.8	0.6	0.6	1 100

Source: *Recensement du Canada 1976: Langue maternelle par groupe d'âge*, n° 92-833 au catalogue, Statistique Canada, mai 1978.

L'impuissance de la plupart des minorités francophones hors Québec à maintenir leur importance relative d'une génération à l'autre était déjà manifeste au recensement de 1971. L'intérêt des données de 1976 est de montrer que la Loi des langues officielles n'a pas redressé le moindrement cette situation: au contraire, les données de 1976 non seulement confirment mais accentuent l'affaiblissement des minorités ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick.

Examinons brièvement les causes principales de cet état de fait. Du point de vue purement démographique, on peut en identifier d'emblée au moins trois, soit la montée des mariages mixtes partout sauf au Nouveau-Brunswick, l'amélioration de la position du Québec dans le bilan migratoire interprovincial des personnes de langue maternelle française et, bien sûr, la banalisation du taux de natalité des francophones.

La surnatalité relative des minorités canadiennes-françaises compensait déjà dans le passé pour une certaine anglicisation des leurs. Ce mécanisme de compensation ne joue plus aujourd'hui, et sa disparition témoigne d'une évolution culturelle vraisemblablement irréversible que ces minorités partagent d'ailleurs avec les Québécois francophones.

L'émigration québécoise renouvelait aussi de façon appréciable les rangs des minorités en proie à l'assimilation, particulièrement en Ontario, province économiquement séduisante. Mais la sécurité sociale et l'évolution de la position du français dans la société québécoise paraissent avoir rendu les autres provinces moins attrayantes pour les Québécois francophones et, réciproquement, le Québec plus intéressant pour les francophones des autres provinces.

En effet, les deux derniers recensements permettent de connaître la langue maternelle des migrants interprovinciaux intercensitaires, et le solde de la migration interprovinciale de la population de langue maternelle française pour le quinquennat 1971-1976 s'avère moins défavorable pour le Québec que pendant la période précédente 1966-1971 (des déficits de l'ordre de 4 000 et de 12 000 personnes respectivement). Une situation économique viable aidant, à mesure que le français s'y affirme comme langue omnibus il n'est pas impossible que dans l'avenir le Québec réalise même un excédent des entrants francophones sur les sortants dans ses échanges migratoires avec les autres provinces.

Ces mécanismes démographiques compensatoires ne fonctionnant plus, les mariages mixtes minent très rapidement le renouvellement démographique des minorités, les enfants issus de ces mariages étant très généralement de langue maternelle anglaise. Sauf au Nouveau-Brunswick, la tendance à l'exogamie avait déjà atteint en 1971 une ampleur phénoménale (voir *Le Devoir* du 16 juin 1978). Les données de 1976 font état d'une propension à l'exogamie encore plus élevée.

Chez les jeunes époux de langue maternelle française âgés de 15 à 34 ans, la proportion de ceux qui ont choisi un conjoint à l'extérieur de leur groupe linguistique s'élève en 1976 à 37% en Ontario, à 45% ou plus à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba et à plus de 60% en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick où le niveau d'ailleurs relativement faible des mariages mixtes soit

demeuré stable à 13%. Dans toutes les autres provinces, l'inclination progressive à l'exogamie hypothèque le renouvellement naturel des minorités. Leur état de démembrement interne est d'ores et déjà si avancé que de futurs immigrants francophones n'auraient par ailleurs guère de raison d'afficher un comportement culturel plus distinctif.

Les principales causes de l'effondrement des minorités sont des phénomènes démographiques et culturels aussi irréversibles que fondamentaux. Sur ce plan la loi fédérale des langues officielles et les meilleures années de l'ère Trudeau n'ont eu aucun effet perceptible et vraisemblablement aucun autre sursaut législatif, voire constitutionnel ne pourrait modifier cet état de choses.

En définitive, les faits sont têtus: exception faite des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui, à l'instar des Québécois, vivent des transformations autrement plus profondes, de cinq ans en cinq ans il ressort toujours plus clairement que les minorités canadiennes-françaises ont déjà fait leur lit.



La contre-attaque syndicale

par Georges Allaire

Note introductive:

Les réflexions qui suivent ne portent pas sur la légitimité ou non des revendications syndicales et des offres patronales. On y considère uniquement les manœuvres politiques.

Rappel

On se souviendra que le gouvernement du Québec a utilisé la loi 62 pour prévenir un règlement des conventions collectives des secteurs publics et parapublics qui aurait suivi l'usage légal du droit de grève. Or, ce gouvernement tenait à régler ces conventions collectives avant l'année référendaire 1980. L'explication suggérée de ce geste paradoxal est la volonté du gouvernement de traiter d'égal à égal avec les syndicats considérés comme partenaires sociaux, mais le refus du même gouvernement de capituler devant ces syndicats érigés en adversaires politiques.

La loi 62 retardait de quelques semaines l'exercice du droit de grève, permettait la poursuite de négociations déjà fort avancées et ordonnait la mise aux voix des offres patronales auprès des syndiqués. L'interprétation dominante de la clause n° 4 de la loi 62 laissait même croire que les syndicats locaux acceptant ces offres se voyaient aussitôt appliquée leur nouvelle convention collective.

Les suites de la loi 62

Comme prévu, la loi 62 entraîna une première rupture du Front Commun. Une partie importante des syndicats de la Fédération des Affaires Sociales (F.A.S.) devait défier la loi 62 en faisant grève pendant quelques jours, tandis que le restant du Front Commun respectait cette loi. La Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.) avait obtenu un mandat de défi à la loi, mais n'en fit pas usage, profitant plutôt de la circonstance pour finaliser ses propres négociations. La Fédération Nationale des Enseignants du Québec (F.N.E.Q., enseignants des Cégeps affiliés à la Confédération des Syndicats Nationaux, C.S.N.) profitait aussi des dernières journées de négociation pour obtenir une entente de principe avec le gouvernement et les Cégeps. La Centrale de l'Enseignement du Québec (C.E.Q.) s'assurait, pour sa part, de l'échec de ses propres négociations en détournant des revendications vieilles du mois de mars.

En grève, la F.A.S. n'en négociait pas moins à toute vapeur avec le gouvernement et les partenaires

gouvernementaux du secteur hospitalier... ou, si l'on préfère, le gouvernement négociait à toute vapeur avec la F.A.S., de sorte que les deux parties en arrivèrent à une entente de principe. La partie syndicale insistait que ces négociations étaient l'effet de la grève, et la partie patronale soutiendra, appuyée là-dessus par les témoignages de la F.T.Q., que les négociations étaient parallèles à la grève et non dans un rapport de cause à effet.

Vinrent les votes. La F.A.S. (C.S.N.) et la F.T.Q. du secteur hospitalier avaient une même entente de principe, qui fut ratifiée par leurs membres. Les syndicats des infirmiers et infirmières et des fonctionnaires provinciaux du Québec ratifiaient aussi leur entente de principe respective. Mais, fait à noter, chacun de ces secteurs de négociation avait connu une grève ou l'autre avant leur entente de principe. La grève de la F.A.S. venait d'avoir lieu. Les grèves rotatives des infirmiers et infirmières dataient plus. Enfin, les grèves sélectives du Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec avaient été désagréables au point d'offrir à elles seules l'apparence de légitimité à la loi 62.

Le mini-syndicat des professionnels du gouvernement du Québec rejetait, pour sa part, les offres gouvernementales. Et il n'avait pas encore fait de grève.

Mais le grand secteur à avoir respecté la loi et dont on attendait le vote était le secteur scolaire. Qu'en serait-il?

La non-belligérence des enseignants

Les enseignants de la C.E.Q., comme ceux de la C.S.N., avaient refusé le défi à la loi réclamé par leurs dirigeants syndicaux. Les employés de soutien et les professionnels non-enseignants les avaient imités. Bref, tout le secteur des écoles et des cégeps n'avait pas bougé.

Ni Robert Gaulin, président de la C.E.Q., ni Norbert Rodrigue, président de la C.S.N., ne pouvaient admettre qu'une convention collective soit signée sans qu'il y ait eu une grève. C'est une question de principe. L'idéologie

de ces centrales, contrairement à celle de la F.T.Q., estime que les négociations collectives, au niveau de l'État, sont un acte politique, une épreuve de force entre des intérêts divergeants, débouchant sur une entente qui est un équilibre de la terreur et non une concertation de volontés. À l'opposé, la F.T.Q. s'estime responsable d'obtenir une convention collective favorable à ses membres mais dans le cadre d'un fonctionnement de travail rentable pour toutes les parties contractantes. Dans cette optique, une grève peut être requise lorsque la partie patronale est réticente à partager les bénéfices du travail avec ses employés syndiqués. Mais une grève n'est pas l'absolu poursuivi. (Ajoutons entre parenthèses que la majeure partie des membres de la F.T.Q. est prise des secteurs du travail productif où les travailleurs poursuivent avec évidence une rentabilité matérielle, alors que les effectifs de la C.E.Q. et de la C.S.N. œuvrent majoritairement dans des services où une analyse dialectique des rapports humains d'autres envisagent ceux-ci sous forme de rapports de force).

Sous le régime libéral de Robert Bourassa, cette double possibilité (épreuve de force ou concertation des volontés) ne s'était pas présentée aussi clairement vu que le gouvernement Bourassa opérait lui-même en rapport de force contre les syndicats. La nouveauté, dans les présentes négociations, était la présence d'un gouvernement qui ne considérait pas a priori qu'il était impossible d'être à la fois enseignant et québécois. Ce nouveau gouvernement a voulu précisément faire la preuve qu'il y va du succès de tous les Québécois que chacun ait une bonne convention collective dans le cadre des possibilités réelles de la société québécoise. Le respect de la loi 62 par les enseignants semble montrer que les enseignants ont même sentiment... au contraire de l'idéologie dominante dans leurs centrales.

La C.S.N. avait néanmoins réussi à faire la grève du défi dans le secteur des affaires sociales. L'entente de principe de ses enseignants de cégep demeurerait un phénomène marginal... d'ailleurs pas encore ratifié par les membres de la F.N.E.Q. Le véritable défi était celui de Robert Gaulin qui n'avait pu vider la moindre école. Et sa manœuvre fut à la hauteur du défi.

La contre-attaque

Dans un premier temps, il fallait prouver que la loi 62 était stérile. Ce qui fut fait en ressuscitant des réclamations syndicales déjà abandonnées et en ne cherchant pas à débloquer réellement durant les quelques jours qu'il restait à négocier.

Mais il fallait surtout prouver que la non-belligérance était un piège à cons. Ce qui fut fait avec brillo, au moyen d'une concession gouvernementale à une demande des syndicats eux-mêmes.

Les dirigeants syndicaux ont toujours cherché à diminuer les écarts de salaire entre les plus hauts salariés et les plus bas salariés parmi leurs membres. De plus, analystes syndicaux, dirigeants gouvernementaux et le simple bon sens admettaient que l'indexation pure et simple des salaires au coût de la vie est une mesure socialement régressive. En effet, le faible salarié est frappé plus fortement par l'inflation que le haut salarié, car il a moins de capacité de manœuvrer pour assurer les biens essentiels de la nourriture, du vêtement, du logement et du transport. Or, l'indexation lui accorde une faible hausse de sa masse monétaire tandis qu'elle accorde au haut salarié une forte somme d'argent.

Cette observation faite, les syndicats demandèrent à la table centrale de négociation que les plus petits salariés connaissent une hausse de revenu au-delà de la simple indexation, et acceptèrent que cette hausse de revenu soit prise à partir des sommets d'échelles de salaire des mieux payés de leurs membres. Cette hypothèse de règlement faisait déjà partie des possibilités d'entente des deux parties en négociation. Elle fut admise de part et d'autre.

Cette entente favorisait fortement les syndiqués de la F.A.S., composée largement de bas salariés, de même que tous les autres bas salariés des divers syndicats. Elle désavantageait les enseignants qui comprennent une bonne part de hauts salariés. Or, la F.A.S. avait défié la loi, et la C.E.Q. l'avait respectée.

Robert Gaulin sauta sur l'occasion. Ayant déjà bloqué sa table sectorielle de négociation, il déclara à ses membres qu'ils avaient connu un recul à la table centrale en raison de leur non-belligérance. Il précisa qu'une partie de leur augmentation salariale avait été gobée par les grévistes de la F.A.S. en raison du défi à la loi de ceux-ci.

Les faits étant ce qu'il paraissent être, l'effet de cette contre-attaque fut électrisant. Les bonnes consciences, qui avaient rejeté le défi à la loi, avaient la preuve qu'on s'était moqué d'elles. Une rage vertueuse accepta volontiers l'analyse de la situation des offres faite en assemblée syndicale, et le rejet des offres gouvernementales fut massif. Le mouvement fut si fort qu'il entraîna la F.N.E.Q. (C.S.N.) dans son sillage avec une majorité de membres à 51% qui neutralisait l'acceptation de l'entente de principe faite par 22 cégeps contre 18.

Trois faits sont passés inaperçus dans la bourrasque.

D'abord le silence gouvernemental devant l'analyse proposée par la C.E.Q. Ce silence n'était pas un aveu. Les syndicats ne pouvaient pas forcer leurs membres à faire la grève. Mais ils pouvaient eux-mêmes défier la loi 62 en ne soumettant pas au vote de leurs membres les propositions gouvernementales. Aussi, afin de s'assurer la bonne volonté de l'establishment syndical, le gouvernement avait accepté un moratoire sur toute révélation concernant les discussions ayant eu lieu aux tables de négociation, et ce moratoire durait jusqu'à la tenue des votes. Une telle entente semblait aller de soi. On votait sur les offres et non sur les va et vient des discussions antérieures. Mais cette entente devait permettre le jeu tactique de Robert Gaulin: il ne révélait rien de secret. Il se contentait de créer un lien plausible entre les faits connus. Et le gouvernement ne pouvait démentir cette interprétation sans torpiller les chances d'en arriver à un vote. Le gouvernement repecta l'entente, et perdit les votes.

Second fait: la F.T.Q., partenaire de la C.S.N. aux négociations du secteur hospitalier, déclarait, à la fin du

moratoire, que rien n'avait été gagné par la grève de la F.A.S. et confirmait que le contenu de l'entente était le fruit des négociations antérieures à la grève, finalisées en coïncidence avec le débrayage d'une partie de la F.A.S.

Enfin, dans son bulletin de liaison du 27 décembre 1979, la C.S.N. avisait ses membres (même ses enseignants) qu'elle pouvait se vanter d'avoir obtenu "une distribution de la masse salariale plus avantageuse pour les bas salariés(es)", confirmant ainsi l'accord syndical envers une telle politique.

Ces faits n'ont pas eu d'impact. Ils ont été anéantis par l'apparence de fait que la grève paie et conduit aux conventions collectives alors que la non-belligérance entraîne la perte de gains supposés et à la stagnation des négociations.

Dans le contexte de l'échec massif des négociations en secteur enseignant, le gouvernement n'a pas utilisé l'interprétation rigoriste de l'article 4 de la loi 62 et n'a pas astreint les 22 cégeps, qui avaient accepté l'entente de principe de leur fédération, à cette entente comme convention collective. Ainsi, le gouvernement évitait de susciter un nouveau conflit en réaction à une telle action, et s'assurait que la présence de ces syndicats locaux dans leur fédération ralentirait la capacité de manœuvre de celle-ci.

La situation présente

Selon les apparences, les syndicats qui ont exercé le droit de grève ont des conventions collectives; ceux qui ne l'ont pas exercé n'ont pas de conventions collectives et ont même connu des reculs quant aux offres salariales précédentes.

Ajoutons à ces apparences les faits suivants. Tous les syndicats de la F.A.S. qui ont défié la loi sont maintenant devant les tribunaux. Selon l'aveu de la F.T.Q., partenaire de négociation de la F.A.S., aucun de ces syndicats semble n'avoir obtenu plus qu'il n'aurait obtenu sans grève. Tous les syndicats de la F.A.S. qui n'ont pas

fait grève et ceux de la F.T.Q. (aucun n'ayant fait grève) partenaires de la F.A.S. ont les mêmes avantages que les syndicats qui seront pénalisés par les tribunaux. Enfin, les bas salariés des syndicats qui n'ont toujours pas de convention collective n'auront pas connu de recul salarial en raison de leur non-belligérance: au contraire, les avantages obtenus à la table centrale leur seront maintenus... vu que ces avantages sont le résultat de la négociation et non de la grève.

Mais il faut reconnaître que ces faits auront peu d'impact sur l'apparence des faits.

L'avenir

Remettons-nous à la spéculation, à la prospective, tout en reconnaissant la fragilité d'une telle démarche.

Une grève s'impose dans le secteur de l'enseignement. Elle s'impose en raison de la nécessité de prouver l'axiome idéologique selon lequel négocier, c'est s'affronter et non se concerter.

Cette grève conduira-t-elle à une entente?

L'appareil syndical y trouverait l'avantage à confirmer l'image ferme mais raisonnable que Robert Gaulin veut offrir pour faire oublier les frasques tonitruantes d'Yvon Charbonneau.

Mais il y aurait aussi avantage à tirer parti du caractère "vertueux" de l'indignation des membres de la C.E.Q. Inviter le gouvernement à exercer sa force politique pourrait radicaliser des troupes qui ont trop tendance à la non-belligérance. De plus, une entente est peut-être devenue impossible. La nécessité de pousser suffisamment les revendications pour rendre plausible l'affrontement avec le gouvernement pourra avoir atteint le point du non-négociable.

S'il n'y a pas d'entente rapide, la réponse du gouvernement sera sans doute celle d'un décret tenant lieu de convention collective. Ce décret serait alors bienvenu par ses "victimes", suite à une nécessaire manifestation d'indignation.

Car la plupart des enseignants sont au piège d'une lutte en laquelle ils n'ont pas la Foi mais dans laquelle ils sont maintenus par la puissance de la manœuvre.

Échec du Parti Québécois?

Le gouvernement du Parti Québécois n'est pas parvenu à faire la preuve que gouvernement et syndicats peuvent fonctionner en partenaires sociaux. Il y aura eu confrontation puis ententes et décrets. Selon les apparences, rien ne distinguera les négociations de 1979-80 des précédentes sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa.

Doit-on conclure à l'échec de la stratégie gouvernementale?

Voyons la question d'abord du côté du contrat social, ensuite du côté des conventions et décrets, et enfin du côté de la politique nationale.

Les réflexions précédentes ont considéré principalement les relations gouvernementales et syndicales du côté du contrat social: peut-il y avoir concertation ou doit-il y avoir confrontation? Dans cette perspective, l'échec de la tactique gouvernementale à courte échéance est évident. Les directions syndicales ont déjoué la tactique exercée lors de la loi 62 et auront forcé une confrontation à un gouvernement axé sur la concertation.

Il ne faudrait pas se surprendre outre mesure de cet échec. Comment forcer à la concertation celui qui veut vous affronter? D'autant plus que les habitudes et l'idéologie syndicale pesaient lourdement du côté de la confrontation. Mais il faut savoir évaluer une tactique dans une perspective stratégique. Il faut voir à long terme, ce long terme qui fournit d'ailleurs l'unique explication à la tactique gouvernementale.

Déjà le gouvernement est parvenu à départager les syndicats de concertation de la F.T.Q. des syndicats de la confrontation de la C.S.N. et de la C.E.Q. Le gouvernement est aussi parvenu à disloquer l'action des tenants de la confrontation en provoquant les extrémistes de la

F.A.S. à une grève prématurée laissant les enseignants dans la situation équivoque d'une volonté générale de non-belligérance suivie d'une agressivité artificiellement provoquée.

Ces chocs internes ont déjà provoqué des querelles dans la CSN où les syndicalistes découvrent les manipulations que des cellules idéologiques peuvent réussir dans le cadre du langage d'action trop simpliste de cette centrale: on vient d'y reconnaître l'influence des marxistes-léninistes dans le combat jusqu'au-boutiste contre la loi 17 du gouvernement qui cherchait à améliorer les conditions de la santé au travail.

La C.E.Q. ne reflète manifestement pas la pensée de sa base. Le maquillage que Robert Gaulin a su apporter aux politiques d'Yvon Charbonneau aura permis le dernier sursaut de confrontation idéologique. Mais ce maquillage ne saurait survivre à l'usure du temps quand preuve aura été faite qu'il est possible d'enseigner trois nouvelles années sans les catastrophes prophétisées, mais quand on aura aussi la preuve que le défi à la loi de la F.A.S. n'aura produit que des échecs judiciaires. Lorsque les passions se seront reposées, on se souviendra du cri de Robert Gaulin contre le "noyautage péquiste" de sa centrale. Car ce cri sera la confirmation que Robert Gaulin propose un syndicalisme de confrontation contre cette concertation souhaitée par ses membres. En effet, le "péquisme" fustigé par Robert Gaulin n'est que la non-belligérance commune à tous les membres de sa centrale qui se croient simultanément enseignants et québécois, même si politiquement ils peuvent être péquistes, libéraux, unionistes ou autres.

Ajoutons un élément commun à toutes ces considérations qui n'est pas étranger aux relâchements du radicalisme syndical déjà cette année: le vieillissement de la population en général et des syndiqués en particulier. Les crises d'adolescence d'une population jeune et immature font de plus en plus place à une volonté de conciliation suite à l'expérience de l'interdépendance humaine. Les dirigeants syndicaux y feront suite d'accord ou de nécessité.

Par conséquent, le gouvernement a joué gagnant à long terme, quoiqu'il semble en coûter à court terme.

Quant aux conventions collectives et décrets, leurs contenus seront finalement bénéfiques pour la majeure partie des syndiqués. Ils auront acquis la protection de leur revenu et une appréciable sécurité d'emploi. Mais la grande victoire sera celle du gouvernement (par suite, celle des Québécois et des syndiqués en tant que citoyens). En effet, en un temps record et avec très peu de perturbations sociales réelles, le gouvernement aura réussi à ne pas sortir des marges de manœuvre que lui impose une économie mondiale en difficulté. Ce sont les manœuvres rapides et déroutantes du gouvernement conjuguées à la non-belligérance d'une majorité des syndiqués qui auront permis ce succès. Car, finalement, la belligérance n'aura été qu'un phénomène marginal par rapport à l'ensemble de la démarche sociale menée à terme.

Enfin, l'arène de la politique nationale. Certes, il eut été préférable de convertir les dirigeants syndicaux à la concertation sociale. Mais il ne fallait cependant pas les détruire. En effet, le jour vient où les libéraux de Claude Ryan devront faire la preuve de leur impuissance à gouverner le Québec.

Il appartient aux provinces anglaises et un peu à Ottawa de faire la preuve de cette impuissance au plan constitutionnel. Mais il appartient aux syndicats de faire la preuve de cette impuissance du côté de la concertation sociale.

Les syndicats peuvent diverger quant à leur idéologie et à leur action. Le fait est qu'ils représentent des intérêts en soi défendables. Or l'idéologie du parti libéral du Québec ne peut être conciliée à la concertation sociale où les syndiqués seraient des partenaires du gouvernement. De ce fait, le gouvernement libéral de Claude Ryan ne pourra pas offrir aux syndiqués la concertation qui fut offerte par le gouvernement du Parti Québécois. Dans le modèle de société offert par le Parti Libéral du Québec, la réalité syndicale ne peut être qu'un

corps social comme les autres soumis aux impératifs du dynamisme économique. Dans le modèle de société offert par le Parti Québécois, les dynamismes de l'économie doivent être orientés vers le service de toute la société, dont les syndiqués. À ce titre, la concertation doit exister entre les parties de la société sur un pied de discussion égale.

Par conséquent, le régime libéral contraindra à l'alliance pratique les péquistes et les syndiqués, les deux défendant les mêmes intérêts des syndiqués. Et le moyen obligatoire coïncidera avec le but poursuivi par les dirigeants syndicaux: la confrontation. Mais cette fois-ci, l'évolution des mentalités, la maturation des syndiqués et celle des Québécois prépareront la concertation sociale que le Parti Québécois sera à nouveau prêt à offrir lors de son retour au pouvoir. C'est la mentalité syndicale elle-même qui devrait être transformée alors... ce qui est la condition même d'une nation unie, prête à exercer son indépendance, c'est-à-dire sa responsabilité.

Post-scriptum

Répétons que ces réflexions sont uniquement des tentatives de relier entre eux des faits dont l'unité ne peut transparaître qu'avec le recul du temps et des intentions qui se manifestent plus ou moins dans ces faits.



"Si j'ai pu exécuter une série de sujets du terroir d'autrefois, c'est parce que ces œuvres renfermaient l'âme de la campagne. Cette âme, c'est d'ici qu'elle m'est venue. Comment ne pas aimer ce pays, coin de prédilection des artistes?"

Alfred Laliberté: *Mes souvenirs.*

Alfred Laliberté et les Bois-Francs

par Odette Legendre¹
19 mai 1979.

1. L'auteur et la Société d'histoire de la région d'Arthabaska nous ont gracieusement permis de reproduire le texte d'une brochure qui aurait dû connaître une plus large diffusion. Chaque région a ses artistes, certes, mais les Bois-Francs ont cet honneur d'avoir vu naître Alfred Laliberté. Grâce à ses admirables sculptures, tous, nous voyons notre Québec, beaucoup à travers ses yeux. NDLR.

Après avoir travaillé sans relâche pendant des années et avoir atteint la renommée, Alfred Laliberté croit que le moment est venu pour lui de jeter un regard sur son passé, sa vie, son œuvre. S'accordant un peu de répit, il commence à mettre sur papier ses réflexions, ses pensées, ses souvenirs. Sans effort, les images refont surface et en font jaillir d'autres. Rien de ce qu'il avait vu ou vécu ne s'était effacé de sa mémoire. Ce retour sur lui-même l'entraîne vers les racines les plus profondes de son être. D'un lointain passé surgissent les ancêtres et le pays des Bois-Francis: "Vers 1845, Stanfold était l'une des premières paroisses ouvertes dans le comté d'Arthabaska. Plusieurs courageux défricheurs s'y étaient déjà établis. Prudent Laliberté, mon grand-père, était de ce nombre".

Par cette introduction toute simple, Alfred Laliberté venait de mettre en marche sa longue remontée dans le temps et dans l'espace.

Alfred Laliberté est né le 19 mai 1878. Il a quitté les Bois-Francis une première fois en 1896 puis, définitivement en 1902. Courte période peut-être, mais assurément l'une de celles qui l'a le plus profondément marqué. Le pays natal, il le portera en lui toute sa vie et c'est là qu'il trouvera sa principale source d'inspiration. Quand il voudra, comme il dit "empêcher les générations futures d'oublier l'intelligence et le courage de nos pères", ses mains de sculpteur sauront spontanément faire revivre le passé.

C'est également dans ses origines paysannes qu'il puisera sa conception de la vie et son respect du travail: "Ma ténacité au travail tient peut-être à la façon dont j'ai été élevé". Comment d'ailleurs aurait-il pu laisser une œuvre aussi abondante (près de mille sculptures), s'il n'avait lui-même endossé ces valeurs?

L'importance réelle des Bois-Francis pour Alfred Laliberté se révèle à travers ses sculptures mais aussi dans ses écrits et dans ses peintures. Les premières pages de *Mes Souvenirs* s'ouvrent sur une évocation d'incidents, d'événements ou de situations qui ont par-

ticulièrement touché la sensibilité de l'enfant. Plus loin, vers le milieu du livre, l'auteur a inséré un document significatif: il s'agit du texte d'un discours prononcé à Plessisville, en 1935, où Laliberté nous fait de nouveau le récit de ses premières années dans les Bois-Francs. À la fin de *Mes Souvenirs*, l'épisode *Pèlerinage dans le passé* raconte comme son titre l'indique, une randonnée à travers les Bois-Francs. Toutes ces pages constituent un émouvant hommage de l'artiste à sa terre natale.

Pour Alfred Laliberté, les Bois-Francs, c'est d'abord Sainte-Élisabeth, Warwick, Saint-Norbert et Sainte-Sophie, c'est-à-dire les villages où il a vécu. Imaginons Sainte-Élisabeth il y a cent ans. Un jeune couple, Joseph Laliberté et sa femme Marie. Joseph, solide gaillard aux cheveux blonds ondulés, gai frondeur, a vingt-et-un ans. À ses côtés, Marie Richard est toute petite mais forte et résistante. Sur une petite terre en bois debout, une maison en bois équarri. C'est là que le 19 mai 1879 leur naît un fils: "Je suis l'aîné, alors je peux dire que je suis né dans le bois et il reste encore en moi un peu de rusticité, comme une écorce qui adhère, une mince écorce, mais saine et vigoureuse" (*Mes Souvenirs*, p. 36).

Les bois, les champs, les ruisseaux, les animaux, la maison, c'est l'environnement du jeune enfant. Autour de lui évoluent les personnages familiaux comme le grand-père Prudent, force de la nature, célèbre par ses colères et ses procès: "Mon grand-père Prudent était toujours dans les procès. Pour un rien, il avait recours aux avocats. À chaque chicane avec ses voisins, même au moment où il aurait dû travailler sur sa terre, pour la moisson ou autres travaux pressants, mon grand-père se rendait chez l'avocat Laurier à Arthabaska, plus tard Sir Wilfrid. Même au début de sa carrière d'avocat, toute jeune encore, Laurier avait pris de ses causes, qui lui paraissaient bonnes, car Prudent lui racontait les choses à sa façon qui était toujours à son avantage. Mais lorsque venait le jugement de la cour, les faits étaient mis au point et mon grand-père perdait son procès" (*Mes Souvenirs*, p. 37-38).

La mère du jeune Alfred était au contraire une femme travaillante, prudente, économe: "Désireuse

d'aider, de faire sa part, ma mère a coupé du blé à la faucille, d'un soleil à l'autre, pour vingt sous par jour". Souvent elle emmenait le petit aux champs avec elle. L'enfant devenu plus tard sculpteur s'inspirera de cette scène pour une de ses œuvres.

Quant au père, Joseph, "il aurait voulu faire de l'argent, beaucoup et vite. Je crois que son rêve ne s'est jamais réalisé", écrira plus tard son fils. Toujours à la poursuite de meilleures conditions de vie et de lieux plus propices, il quitte un jour Sainte-Élisabeth pour installer sa jeune famille à Warwick, "à un mille du village, sur une grande terre de sable, de côtes, de roches et de cailloux." Alfred Laliberté a alors sept ou huit ans. Déjà, il participe aux travaux de la terre, aux semailles comme aux moissons. Cela lui laisse peu de temps pour fréquenter l'école. Mais son remarquable sens d'observation y suppléera. Sa formation se fera au contact de la nature et par l'exercice de divers travaux et métiers. Dure école parfois, mais combien profitable. La transmission orale lui assurera d'autres connaissances tandis que les récits des vieux et des *conteurs de contes* lui apprendront légendes et croyances.

"Entre-temps, il fallait ramasser les cailloux sur le sol. Ça, je détestais ce travail à tel point que j'avais dit, un jour, à mes parents: il viendra un temps où je n'en ramasserai plus de roches!" Il est vrai que le jeune Alfred était un peu frêle à l'époque et qu'il souffrait fréquemment de migraines. Aussi, comme il le racontera plus tard, préférait-il s'asseoir un peu à l'écart et discrètement avec "son couteau de table bien aiguisé, gosser du bois".

C'est à Warwick qu'Alfred Laliberté situe ce qu'il appelle "les indices d'un goût ou des aptitudes qui se préciseront plus tard". Avec une précision et une délicatesse qui étonnent les voisins, le jeune garçon reproduit, en miniature, les outils de la ferme et les instruments aratoires. Les rouages et les mécanismes sont si fidèlement imités que ces petits objets fonctionnent comme de merveilleux jouets. Admiratif, le médecin du village promet même un brillant avenir au "p'tit gosseux". Ainsi s'est écoulée la vie d'Alfred Laliberté à Warwick.

“Je crois que l’auteur de mes jours n’a jamais été bon cultivateur”. Joseph Laliberté quitte Warwick, achète un moulin aux limites de Sainte-Sophie et de Saint-Norbert et y installe sa famille. Le jeune Alfred a alors douze ans. La perspective de travailler au moulin l’enchantait: “Presqu’immédiatement, j’avais la charge de ce moulin. Je cardais la laine. En automne, les habitants m’apportaient les étoffes que les femmes avaient tissées au métier. Je les foulais, les rasais, les pressais, je les mettais en état de faire des vêtements” (*Mes Souvenirs*, p. 46).

Pendant ce temps, le père préfère sillonner la campagne par monts et par vaux pour la cueillette et la livraison. Alfred, de son côté, donne également un coup de main pour le sciage de long, car la famille possède aussi une “échasse”. “Tout de même, ce travail m’amusait parce que c’était dans mon élément”. A-t-il quelques moments de loisir qu’il continue ses imitations de moulin et s’amuse à les faire fonctionner dans le ruisseau avoisinant.

“J’étais forcé de travailler en cachette à ces choses que j’aimais tant car mon père n’était pas homme à me laisser mon temps, comme il disait, à faire un travail qui ne rapportait pas d’argent”. Ce besoin de *gossier* du bois intrigue son entourage et l’isole des garçons et des filles de son âge. “On m’avait traité de fou. Je devenais plus songeur, plus rêveur”. Qu’importe! Pour se consoler, il prend un morceau de pin, le taille, le sculpte. Il en ressort deux splendides roses d’une émouvante beauté. C’est ce qu’Alfred Laliberté reconnaîtra plus tard comme sa première œuvre. Un sculpteur vient de naître. Il a quinze ans.

Un buste de son père, de Léon XIII et un autre de Sir Wilfrid Laurier, des meubles, des statues religieuses. Dans le village, on ne se moque plus. On vient de partout voir les œuvres du *p’tit gosseux* et admirer ses *estates*. L’adolescent devient plus audacieux et aussi plus astucieux. Il s’attaque à deux gros madriers de pin collés et sculpte la statue de Wilfrid Laurier. Le père abandonne aussitôt toutes les réticences qu’il avait à l’égard du

passé-temps de son fils: "Vous vous demandez peut-être pourquoi j'ai fait la statue de Laurier de préférence à d'autres? C'est que ce grand Canadien était l'idole de mon père. Pour lui, après le bon Dieu, c'était Laurier. Je ne sais pas même si la grande admiration qu'il vouait à Laurier ne dépassait pas un peu la dévotion qu'il avait pour le Père Éternel!" (*Mes Souvenirs*, p. 110).

Un homme de la région entend parler du jeune Laliberté, c'est Napoléon-Charles Cormier, de Plessisville. C'est d'ailleurs là que les deux hommes se rencontreront. Quarante ans plus tard, Alfred Laliberté écrira: "Je m'en souviens comme si c'était hier". Imaginons la scène. En face de son magasin, N.-C. Cormier, sa femme et sa nièce (qui deviendra plus tard Mme Arthur Berthiaume) examinent attentivement la statue de Laurier: "Moi, trop timide, j'étais resté à côté du trottoir, écoutant ému les paroles qui me semblaient être un tout autre langage que celui que j'étais habitué d'entendre" (*Mes Souvenirs*, p. 111).

Pour Napoléon-Charles Cormier, cela ne fait aucun doute: le talent du jeune garçon est exceptionnel. Dès ce moment, et jusqu'à sa mort survenue en 1915, il ne cessera de croire en son protégé. Les vingt-neuf lettres de Cormier à Laliberté que nous connaissons, sont plus qu'émouvantes. Elles traduisent admirablement bien l'affection réelle qui s'est établie entre les deux hommes. Véritable père spirituel, N.-C. Cormier sait prodiguer les encouragements, les conseils, admirer sans flatter, et c'est avec une infinie délicatesse qu'il formule ses critiques. Pour son protégé, il est prêt à faire agir ses influences politiques ou intervenir, discrètement. Si Sir Wilfrid Laurier s'est un jour intéressé au jeune sculpteur, N.-C. Cormier y était pour beaucoup.

En 1896, les démarches de l'honorable Cormier ont abouti. Alfred Laliberté quitte les Bois-Francis pour entreprendre ses études de dessin et de modelage à Montréal. Il revient les étés suivants au moulin de son père mais, en 1902, le départ est définitif. Le jeune artiste s'embarque pour la France. À son retour en 1907, il s'installe à Montréal, partageant son temps entre l'œuvre

gigantesque qu'il se propose de réaliser et son enseignement à l'École des Beaux-Arts. Ainsi *le p'tit gosseux de bonshommes* deviendra "le sculpteur national".

Au cours de sa vie, Alfred Laliberté reviendra parfois dans les Bois-Francs. En 1935, le dévoilement du monument de l'abbé Bélanger lui fournit l'occasion de rappeler son attachement: "Je suis vraiment ému, car il y a longtemps que j'attends ce jour, cette circonstance qui sera peut-être unique dans ma vie, pour vous dire publiquement toute la fierté que j'éprouve d'être le fils de ce sol, mais je ne sais comment exprimer ma reconnaissance et décrire les sentiments qui débordent de mon cœur en ce moment. Moi qui ai passé presque toute ma vie à pétrir de la terre glaise, à observer et à modeler les diverses attitudes des travailleurs, à sculpter et à écrire à ma façon *le poème des champs*, je n'ai malheureusement pas eu avec cela beaucoup de loisirs pour apprendre à parler comme il convient devant des grands de l'Église, des distingués représentants du gouvernement de la Province, et le vaste auditoire d'aujourd'hui qui m'écoute et est en état de me juger. Le comité, en faisant graver mon nom sur le piédestal s'est dit, je suppose, là, nous le tenons notre artiste; jamais il ne pourra renier sa terre natale. Monsieur le Président, vous me teniez sans cela, et depuis longtemps. Pour le prouver, permettez-moi cette comparaison avec un jeune arbre que l'on transplante, mais dont on aurait oublié quelques racines dans sa terre natale. Il y reste toujours attaché" (*Mes Souvenirs*, p. 107).

Quand Alfred Laliberté parle ainsi, il vient de terminer pour le gouvernement du Québec *deux cent quatorze sculptures* sur les légendes, les coutumes et les métiers d'autrefois: "Je fis du terroir parce que je suis né à la campagne, j'y ai grandi, vécu et j'ai compris *le poème des champs*. Je me suis associé au travail de la terre en tenant la hache, la bêche, la pioche. J'ai connu tous les métiers. Les coutumes et les habitudes des travailleurs que j'ai vus se sont gravées dans ma mémoire sans effort. Ces souvenirs ne s'effacent plus parce que né de la terre, je suis son fils" (*Mes Souvenirs*, p. 201).

Deux cent quatorze sculptures qu'il a d'abord modelées dans la glaise et immortalisées ensuite dans le bronze. Autant d'oeuvres qui garderont pour toujours les gestes des ancêtres défricheurs, pionniers et bâtisseurs. Tout un monde d'hommes et de femmes que le sculpteur a saisi sur le vif, en plein travail, souvent penchés, courbés, ployés sous l'effort, attentif aux gestes à poser. Il en est ainsi du *Semeur*, du *Serpeur*, de *La cardeuse*, du *Fondeur* et de centaines d'autres. Laliberté n'a oublié aucun d'entre eux. À chacun il a donné sa vérité, sa grandeur.

Pour se détendre après des périodes de création intense, Alfred Laliberté fait de la peinture. Comment ne pas évoquer ici le nom de son grand ami, Suzor Côté, qui l'avait initié à cet art? Alors qu'il n'avait pas encore quitté Saint-Norbert, Alfred Laliberté avait entendu parler de son compatriote d'Arthabaska qui étudiait en France. Sans doute, à cette époque, Laliberté ne pouvait s'imaginer qu'ils allaient se rencontrer tous les deux à Paris, quelques années plus tard. Leur commune appartenance aux Bois-Francis les a vite rapprochés. Ils connaissaient les mêmes lieux, les mêmes personnes et ils y feront de fréquentes allusions dans leur correspondance. Quand Alfred Laliberté aménage sa maison de la rue Sainte-Famille, à Montréal, en atelier d'artistes, son ami Suzor vient y habiter une dizaine d'années. Autrefois tous deux protégés de Sir Wilfrid Laurier, c'est par reconnaissance qu'ils entreprennent des démarches pour qu'un monument soit élevé à sa mémoire à Arthabaska.

Or, contrairement à son ami, Alfred Laliberté n'a fait de la peinture qu'un agréable passe-temps. Il n'a jamais exposé, n'a jamais vendu de toiles, mais il en faisait volontiers cadeau "à des gens que je crois dignes de les posséder", écrit-il. En plus d'être l'exploration d'un moyen d'expression nouveau pour lui, la peinture pour Laliberté a une autre fonction. Elle lui permet de reconstituer des lieux, ce que la sculpture ne peut faire. Les paysages qu'il veut retenir dans cette sorte d'album de souvenirs peints, ce sont ceux qu'il a admirés enfant. Sur une liste qu'il a intitulée: "Reconstitution des lieux où je suis né, où j'ai vécu", il énumère vingt-quatre tableaux

qui comprennent, en outre, deux portraits de sa mère et un portrait de son père.

Craignant peut-être la faillibilité de sa mémoire avec le temps, l'artiste a fait son pèlerinage dans le passé. Au retour, il écrit: "Certes, il y a beaucoup de changement. Les terres sont complètement défrichées et quelques petits bâtiments ont été ajoutés aux autres déjà existants. Quant à la maison paternelle, son carré principal est tel qu'il était autrefois, ma mémoire a été fidèle dans mes reconstitutions, excepté quelques détails que je n'aurais pu faire en exécutant mes peintures" (*Mes Souvenirs*, p. 140).

Maintenant, quarante ans après ce pèlerinage, Alfred Laliberté constaterait plusieurs autres changements liés au progrès. Toutefois, la grande beauté de ce paysage reste immuable.

Bien des choses restent encore à découvrir sur Laliberté et les Bois-Francs. Les efforts conjugués de la Société d'histoire de la région d'Arthabaska, du Centre d'études régionales des Bois-Francs, de la population des Bois-Francs, des membres de la famille Laliberté permettront une meilleure connaissance de l'homme et de son milieu.

Toute sa vie, Alfred Laliberté s'est souvenu de Sainte-Élisabeth et des Bois-Francs. Aujourd'hui, Sainte-Élisabeth s'est souvenu de lui. Comme tous les artistes, Alfred Laliberté s'interrogeait sur la postérité: "C'est la plus belle gloire, la seule que j'ambitionne", disait-il. L'hommage qui lui est rendu (un monument de bronze) constitue la meilleure réponse.

ALFRED LALIBERTÉ (1878-1953): CHRONOLOGIE

- 1878: Naissance le 19 mai à Sainte-Élisabeth-de-Warwick.
- 1894: Première sculpture: *les roses* (bois).
- 1896: Statue en pied de Sir Wilfrid Laurier (bois).
- 1897: Premier prix à l'Exposition de Québec pour sa sculpture de Laurier.

- 1897-1900: Études de modelage et de dessin au Conseil des arts et manufactures de Montréal, au Monument national.
- 1899: Prix d'honneur du Conseil des arts et manufactures.
- 1902: Départ pour Paris. Études à l'École des Beaux-Arts avec Thomas et Injalbert.
- 1903: Rencontre avec Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté.
- 1905: Mention honorable au Salon des Artistes français pour la sculpture "*Jeunes Indiens chassant*".
- 1907: Retour à Montréal. Exposition au Monument national en octobre. En novembre, exposition au *Art Association* de Montréal. Professeur au Conseil des Arts et manufactures.
- 1909: Statues du P. Marquette et du P. Brébeuf, pour la façade du Palais législatif de Québec.
- 1910-1911: Deuxième séjour à Paris.
- 1912: Exposition à la Galerie Johnson & Copping de Montréal.
- 1913: Monument du Sacré-Cœur à Charlesbourg.
- 1914: Fontaine du marché Maisonneuve. Monument de Louis Archambault, au cimetière de la Côte-des-Neiges.
- 1915: *Les baigneurs*, au bain public Maisonneuve.
- 1916: Statues de Dorchester et de Talon, pour le Palais législatif de Québec.
- 1917: Monument de Louis Hébert à Québec. Achat d'une maison, rue Sainte-Famille, à Montréal.
- 1919: Monument de Dollard des Ormeaux, à Carillon. Membre de l'Académie royale du Canada.
- 1920: Monument de Dollard des Ormeaux, à Montréal.
- 1922: Statues de Boucher et de Baldwin, pour la façade du Palais législatif de Québec. Exposition à la Galerie Watson, de Montréal. Exposition à l'*Art Association*. Professeur à l'École des Beaux-Arts, de Montréal.
- 1923: Voyage en Europe. Monument de Laurier à Ottawa. Monument de Saint Joseph, à Montréal.
- 1924: Monument du Curé Labelle, à Saint-Jérôme.
- 1925: Monument de Laurier, à Arthabaska.
- 1926: Monument de Messire Provençal, à Saint-Césaire. Monument des Patriotes, à Montréal. Monument aux morts, à Lachine.

- 1927: La Porte des Lions, à Kénogami.
- 1928-1932: Exécute une série de 214 bronzes illustrant les légendes, les coutumes et les métiers d'autrefois. En 1933, le Musée du Québec fait l'acquisition de 199 bronzes de cette série.
- 1932: Monument de Joseph Versailles au cimetière de Côte-des-Neiges.
- 1933: Monument de l'abbé Bélanger, à Plessisville. Cisèle une série de bijoux.
- 1934: Parution d'un album chez Beauchemin: Légendes, coutumes, métiers de la Nouvelle-France.
- 1936: Monument de Jean Rivard à Plessisville. Monument du P. Cyrille Beaudry, à Joliette.
- 1940: Doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal. Mariage avec Jeanne Lavallée de Montréal, le 22 juin.
- 1943: Exposition à la Galerie des arts, de Montréal.
- 1944: L'Institut de la Nouvelle-France lui rend hommage.
- 1947: Monument du Christ-Roi, à Roberval.
- 1949: Rencontre avec l'abbé Adrien Verrette, de Manchester.
- 1950: Inventaire de ses œuvres.
- 1953: Meurt à Montréal, le 13 janvier.

En chiffres, son œuvre représente environ 1000 sculptures, 500 peintures et 1000 pages manuscrites.

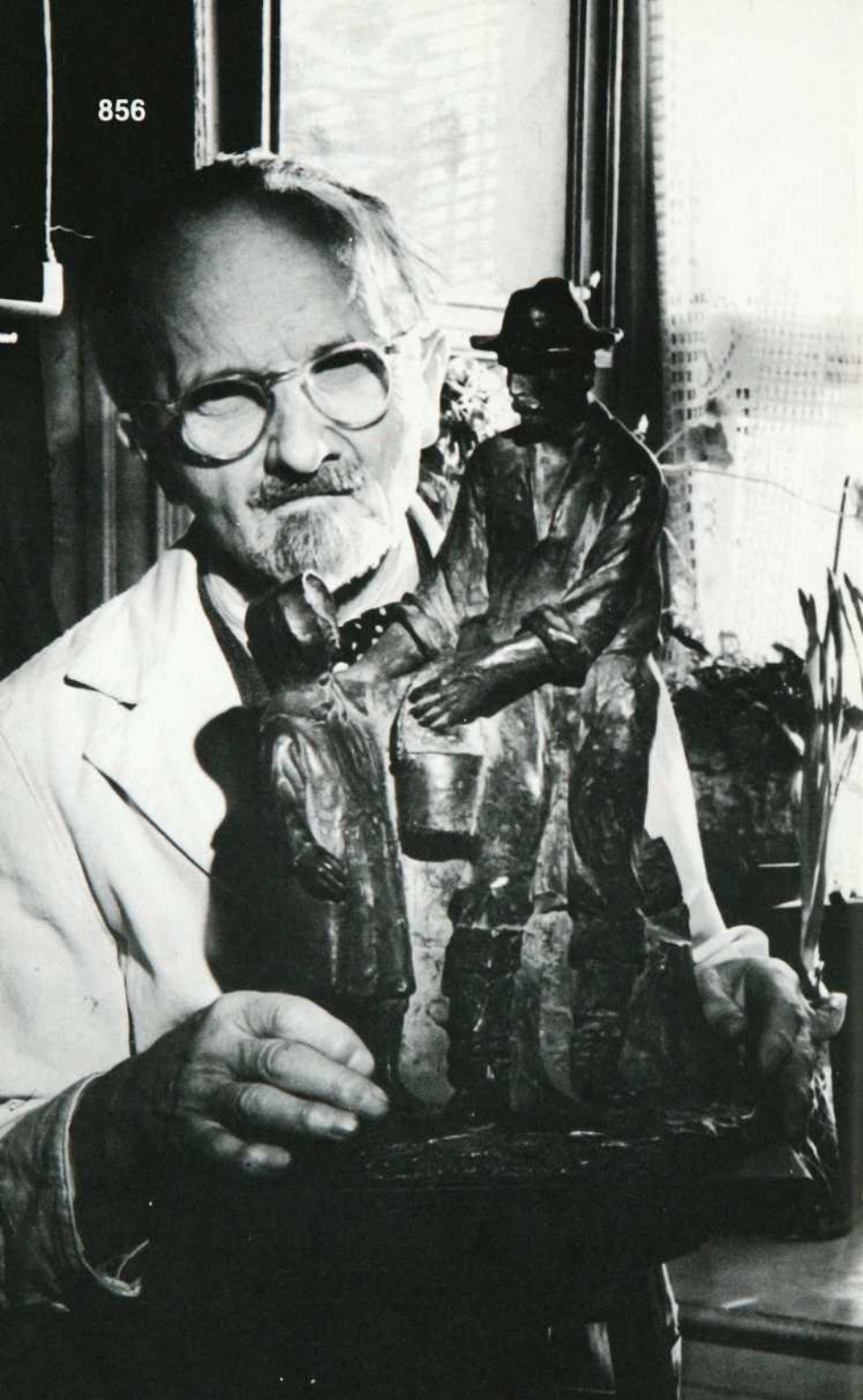


LÉGENDE DES PHOTOGRAPHIES

- Page 854 — Buste d'Alfred Laliberté par lui-même. Il l'a nommé *Le jeune artiste*. Photo Jean-Paul Laliberté, *La Patrie*. Elle est reproduite dans *Mes Souvenirs* (Boréal Express, 1978, p. 210).
- Page 855 — Alfred Laliberté vers l'âge de 22 ans. Photo A. Z. Pinsonneault. Victoriaville. Archives de *La Presse*. Cette photo a servi au buste *Le jeune artiste*.
- Page 856 — À environ 70 ans, Alfred Laliberté est ici photographié avec une œuvre des environs de 1930: *Le dîner du père*. Bronze remarquable, aujourd'hui au Musée du Québec. Photo Armour Landry, 1951.
- Page 857 — Photographiée par P. Altman en 1978,, cette œuvre se trouve au Musée du Québec. Laliberté l'a intitulée *Le levier*. Nos meilleures terres ont commencé par là: des leviers faits de bras d'hommes et de barres de fer.
- Page 858 — *Le fardeau*. Photo de Patrick Altman. Musée du Québec. Une des rares œuvres symboliques d'Alfred Laliberté.
- Page 859 — *La glaneuse*. Photo de Patrick Altman. Musée du Québec. La colonisation des Bois-Francs et de toute région neuve s'est faite dans l'austérité. Pas de gaspillage mais le respect de la terre. On connaissait le prix des choses, même les plus humbles.
- Page 860 — *Le battoir*. Photo de Patrick Altman. Musée du Québec. Avant l'arrivée des "gadgets", les humbles travaux étaient durs. *L'étoffe du pays* résistait. La femme gardait "le pays", propre, chaud et fier.
- Page 861 — *Le Ber*. Photo de Sam Tata. Une visite, la nuit, au dernier né. Sans le nombre, les nations s'évanouissent.
- Page 862 — *La muse*. Photo de W. Hartman. Galerie nationale du Canada, Ottawa. Plus connu par ses œuvres en bronze, Laliberté a sculpté aussi quelques œuvres en marbre comme celle-ci où il abandonne le terroir.
- Page 863 — *Âme et sentiment*. Photo de Patrick Altman. Collection particulière. La puissance de Rodin se retrouve dans ce bronze où le titre ne mystifie personne. Les deux dernières œuvres reproduites ici nous montrent un Alfred Laliberté, inconnu de la plupart des Québécois, apte à prendre place parmi les plus grands sculpteurs d'un peuple.









858





860





LE BER.





INDEX DES AUTEURS ET DES MATIÈRES

SEPTEMBRE 1979 À JUIN 1980

(Les chiffres indiquent les pages)

A — TABLE DES AUTEURS

ALLAIRE, Georges:

Le Québec politique, 293.
 Psychologie d'une réunion syndi-
 cale, 423.
 La loi 62, 629.
 Raconte-moi Massabielle, 661.
 Contre-attaque syndicale, 828

ALLEN, Patrick:

Au fil de l'actualité, 77, 153, 236,
 322, 404, 487, 571, 665, 759.
 Nos commentaires, 199.
 Trois nouvelles, 759.

ANGERS, Fr.-A.:

Nouvelles de la Fondation Min-
 ville, 1.
 Qui est le P. Arès? 38.

ANONYME:

Pourquoi dire OUI? 483.

ARÈS, Richard:

Qui est Esdras Minville? 48.

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC:

Coopération et développement du
 Québec, 304.

BAILLARGEON, Hélène, Pelletier-:

Ce nationalisme dit désuet, 527.

BEAUPRÉ, Viateur:

Slogan pour cimetièrè, 231.
 L'homme nouveau selon Ryan,
 384.

BÉDARD, Roger:

Notes sur Édouard Montpetit, 394.

BLANCHARD, René:

Sociétés nationales vs constitu-
 tion antinationale, 363.

BOURGAULT, Pierre:

Le français perd, 390.

BOUTET, Odina:

Reprendre notre Canada, 430.
 Le grand trou culturel, 562.
 Deux questions au Parti libéral,
 677.

BROCHU, Louise:

Cela n'est pas vrai? 622.
 Laissez-moi vivre, 731.

CASTONGUAY, Charles:

Minorités francophones en 1976,
 823

CHOUINARD, Jean-Yves:

Club Fleur-de-Lys, 315.

ÉDITORIAL:

Enfin, le Livre blanc, 341.

GAGNON, Alain:

Influence de l'Église, 252.

GAUDET, Donatien:

L'Acadie, ses aspirations, 58.

GENEST, Jean:

Prends en main les beautés du
 Québec, 20.
 Le MNQ et l'indépendance, 89.
 Le Pape visite sa paroisse, nov. 79,
 page IX.
 MNQ et référendum, 184.
 Nos commentaires, 199.
 Enfin, le Livre blanc, 341.
 Regard sur le fédéral, 350.
 Les conséquences d'être une na-
 tion, 716.

GODIN, Gérald:

La question du Manitoba, 532.

GRENIER, Paul:

Désintégration de Montréal, 199.

GRUBE, John:

Note sur M. Angers, 507.
 Les héros de la paix, 549.

- Une sécurité sociale de chez-nous, 690.
Angers et l'indépendance fiscale, 794.
- HAMEL, Paul:**
Reportage photographique, 763.
- HARVEY, Pierre:**
Le document du Parti libéral, 744.
- HUNT, Dr James:**
Investir dans la recherche biomédicale? 372.
- JOHNSON, William:**
Crise due à l'aveuglement, 226.
- LAMARCHE, Gustave:**
L'hymne du Québec, mars 1980, p. XIII.
- LEBEL, Maurice:**
Anthologie, 645.
Dictionnaire, 651.
- LEGENDRE, Odette:**
Alfred Laliberté et Bois-Francs, 840.
- LÉVESQUE, Delmas:**
Pouvoir économique des Anglo-Québécois, 11.
- LÉVESQUE, René:**
On mérite mieux que ça, 589.
- MAILLÉ, Gilles:**
Désintégration de Montréal, 199.
- MORIN, Claude:**
Nouvelle constitution? 117.
- OUELLET, Gérard:**
Oui, patrie; Non, fossoyeurs, 750.
- PARADIS, Ruth:**
Minville et la coopération, 107, 518.
- PARENTS DE PIERRE-LAPORTE:**
L'école de Mont-Royal, 657.
- PROVOST, André:**
Le projet éducatif, 71.
- RIOUX, Albert:**
Le Parti libéral et la Confédération, 820.
- ROY, Bruno:**
De nos chansonniers, 461.
- ROY, Léonard:**
Que se passe-t-il au Québec? 169.
- ST-AMOUR, Jean:**
Désintégration de Montréal, 199.
- TANGUAY, Paul:**
Penetanguishene, 582.
- TISSEUR, Serge:**
À propos de la psychologie d'une réunion syndicale, 737.
- TRÉPANIÉ, Pierre:**
Liberté de l'homme d'ici, 7.
Projet collectif séduisant, 53.
Réflexion après lecture, 131.
Historiographie par Serge Gagnon, 145.
Synthèse sur les collègues classiques, 216.
Edmond de Nevers, 278.
En marge d'Hél. Pelletier-Baillargeon, 440.
Marcel Trudel et Donald Creighton, 707.

B — TABLE DES MATIÈRES

- Acadie, 58, 449, 661.
Action nationale, nov. 79 (XIV), janv. 80 (IX), fév. 80 (XI: finances).
Agriculture, 83, 169, 242, 419.
Air-Canada, 158.
Angers; Fr.-A., 27, 78, 507, 549, 601.
Anglo-Québécois, 11, 186, 209, 332.
Archipel, 246.
Arès, Richard, 37, 405.
Armements, 85.
Atomic Energy, 105.
Baie James, 335.
Baillargeon, H. P., 440.
Banque Nationale, 244, 580.
Banquet, 765.
Bâtir le Québec, 239.

- Belisle, Louis, 651.
 Bourassa, Henri, 26, 103, 513.
 Bourgault, Pierre, 495.
 Caisse pop., 243, 338.
 CALPA, 227.
 Canada, 20, 190, 350, 370, 430.
 Canalisation du St-Laurent, 88, 248.
 Capitalisme, 84.
 Carter, Mgr, sept. 80 (IV).
 CEGEP, 420.
 Centralisation, 601.
 Chansonniers, 461.
 Club des boursiers, 669.
 Club Fleur-de-lys, 315.
 Cogestion, 572.
 Collèges classiques, 216.
 Communications, 499.
 Conscription, 550.
 Conseil des hommes d'affaires, 200.
 Conseil du Patronat, 202.
 Constitution, 117.
 Coopération, 107, 243, 304, 338, 456, 519.
 Creighton, Donald, 576.
 Culture, 563, 645.
 Dictionnaire, 651.
 Dor, Georges, 677.
 École des H.E.C., 201, 669.
 Écoles en Ontario, 582.
 École internationale, 668.
 Économie, 11, 169, 262, 488, 614.
 Éducation, 71.
 Église, 252.
 Énergie, 327, 489.
 Évêques, 161, 304.
 Fédéralisme, 54, 97, 121, 188, 344, 408, 575, 601.
 Ferretti, Andrée, 413.
 Florales, 667.
 Fondation Minville, 1.
 Forum, 339, 672.
 Français, 582, 390.
 Gagnon, Serge, 145.
 Gandhi, 196.
 Gattuso, affaire, oct. 79 (XIII).
 General Motors, 334.
 Grand'maison, J., 666.
 Gens de l'air, 227.
 Grève, 493, 668.
 Groulx, Lionel, 24, 103, 510.
 Guay, Yvan, 88, 241, 410.
 Histoire, 24.
 Howe Research Institute, 166, 575.
 Hydro-Québec, 101, 328, 489.
 Hymne national, mars 80 (XIII).
 Indépendance, 30, 54, 450, 579.
 Institut de rech. clin., 372.
 Investissement, 206, 669.
 ITT-Rayonnier, oct. 79 (XII).
 Keynes, Lord, 618.
 Laliberté, Alfred, 753.
 Leclerc, Félix, 461, 494.
 Lévesque, G.-H., 607.
 Lévesque, René, 496, 501, 575, 589.
 Liberté, 7.
 Littérature, 645.
 Livre beige, 589, 669.
 Livre blanc, 341.
 Loi 62, 630.
 Loi 101, 496, 575.
 Louard, Berthe, 509.
 Maillet, Antonine, 409.
 Manitoba, 532.
 Marxisme, 132, 238.
 Mont-Royal, (école) 657.
 Ministère de la Défense, 354.
 Minville, E., 48, 107, fév. 80 (VIII), 488, 512, 518.
 Monière, Denis, 138.
 Montpetit, Édouard, 394, 509.
 Montréal, 199, 246, 492.
 Montreal Star, 331.
 Mouv. nat. des Québécois, 20, 90, 184, 363.
 Musée, 408.
 Nadeau, Pierre, 412.
 Nation, 95.
 National Policy, 237.
 Nationalisme, 527, 550.
 Nevers, Edmond, 279.
 Nordair, 168.
 Option (L'), 54.
 Ottawa, 350.
 Or, 564.
 Pape, nov. 79 (IX), 554.
 Parti acadien, 65.
 Parti libéral, 589, 669.
 Pelletier, Gérard, 79.
 Penetang., 582, 657.
 Petites entreprises, 156.
 Pro-Canada, 231, janv. 80 (X).
 Projet-Québec, 30, 197, 239.
 Provigo, 671.
 Publicité fédérale, 163.

- Québec, 11 (écon.), 20 (beautés), oct. 79 (XV), 92 (histoire), 117, 169 (agro-aliment.), 203, 239 (projet), 262 (écon.), 294, 324 (prix), 336, 430, 499 (communications), 572, 601 (centralisation).
- Recherche scient., 329, 333, 372, 407.
- Référendum, 34, 117, 192, 348, 411, 413, 483, 502, 572.
- Règlement 17, oct. 79 (II).
- Richesses natur., 22, 193.
- Rioux, Albert, 405.
- Rolland, Solange, Chaput, 81, 154.
- Roy, Albert, 510.
- Royal Mounted Police, nov. 79 (VIII).
- Ryan, Claude, 78, 246, 384, 414, 498, 501, 542, 589, 671.
- Salaires, 162.
- Sauvé, Jeanne, 495.
- Sciences, 499.
- Sidbec, 100.
- Sièges sociaux, 86.
- Sun Life, 156.
- Syndicalisme, 161, 326, 420, 423, 630.
- Territoire, 22, 242.
- Thérèse, Mère, 323.
- Tiers-Monde, 578.
- Tricofil, 572.
- Trudeau, Pierre, 80, 418.
- Trudel, Marcel, 707.
- Unconditional Surrender, 556.
- Vigneault, Gilles, 461, 496.

ATTENTION!

De septembre 1979 à juin 1980, la revue L'ACTION NATIONALE a publié un volume d'environ 900 pages. Les auteurs, au nombre de 42, nous ont donné 82 articles. Il faut signaler, en particulier, les articles de John Grube et de Patrick Allen, pour leur haut niveau d'excellence.

LE P. RICHARD ARÈS PARLE HAUT ET CLAIR

Aujourd'hui, à la veille d'un référendum où, pour la première fois de son histoire, le peuple québécois aura l'opportunité et la chance de se prononcer sur son avenir politique, la même question à laquelle n'a pu répondre la conférence d'Ottawa de 1968 se pose encore: est-il possible de rebâtir un Canada à deux? La réponse concerne, non seulement le gouvernement, mais tout le peuple du Québec; sans l'appui de ce dernier, l'expérience historique l'a prouvé, le premier risque encore une fois, en se rendant à Ottawa, de se heurter à un refus de négocier et à l'impossibilité d'obtenir quoi que ce soit. Pour ces raisons, et bien d'autres encore, il me paraît clair que tout Québécois qui se sent solidaire de son peuple et que n'aveugle pas l'esprit de parti surtout s'il est francophone ne peut répondre que par l'affirmative à la question posée par le gouvernement sur "La nouvelle entente Québec-Canada".

Relations, mai 1980, p. 151.

PROPOSITION

pour un

HYMNE NATIONAL QUÉBÉCOIS

Que doit-on chanter lorsque Québec hisse son drapeau, lorsque Québec reçoit des chefs d'État, lorsque Québec est reçu dans d'autres pays ?

En ces occasions ne faut-il pas exprimer sa fierté, sa dignité et rendre les honneurs ? L'hymne **NOUS SOMMES LA NATION** se veut une réponse à ces interrogations.

Cet hymne contient trois strophes, en tout 30 vers de Jean-Yves Chouinard, sur une musique de Jean-Pierre Bérubé. L'arrangement pour orchestre de 33 musiciens est de Gilles Ouellet.

Interprété par Jean-Pierre Bérubé, Louise Lemire et un chœur de huit voix, cet hymne grandiose, émouvant et solennel a déjà reçu l'approbation de milliers de Québécois.

Commandez votre disque 45 t. pour \$2.00 et recevez gratuitement paroles et musique (harmonisation pour voix et piano).

Louise Beaulieu

Case postale 8761, Ste-Foy, Qué. G1V 4N7

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

Abonnement: \$20. par année. De soutien: \$25.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'INDEX DES PÉRIODIQUES CANADIENS, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

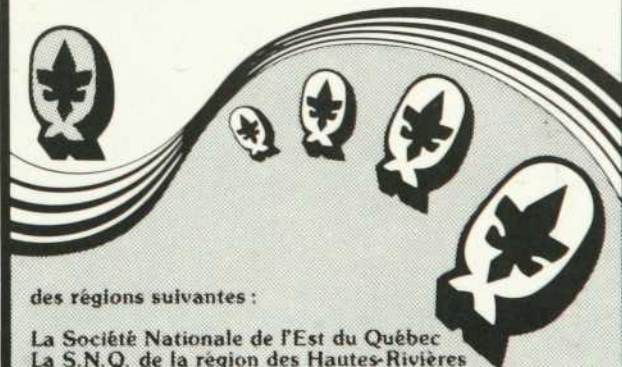
DIRECTEURS:

MM. Yvon Groulx	Dr Pierre Dupuis
Richard Arès	Léo Jacques
Albert Rioux	Dr Jacques Boulay
Jean-Marc Léger	Charles Castonguay
Jean Genest	Guy Bouthillier
M. et Mme Michel Brochu	Pierre Trépanier
Claude Trottier	Raymond Barbeau
Jean Marcel	Delmas Lévesque
Rosaire Morin	André Auclair
Jean-Marc Kirouac	Jean-Paul Rioux
Ruth Paradis	Mme Nycol Pageau-Goyette
René Blanchard	André Provost

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

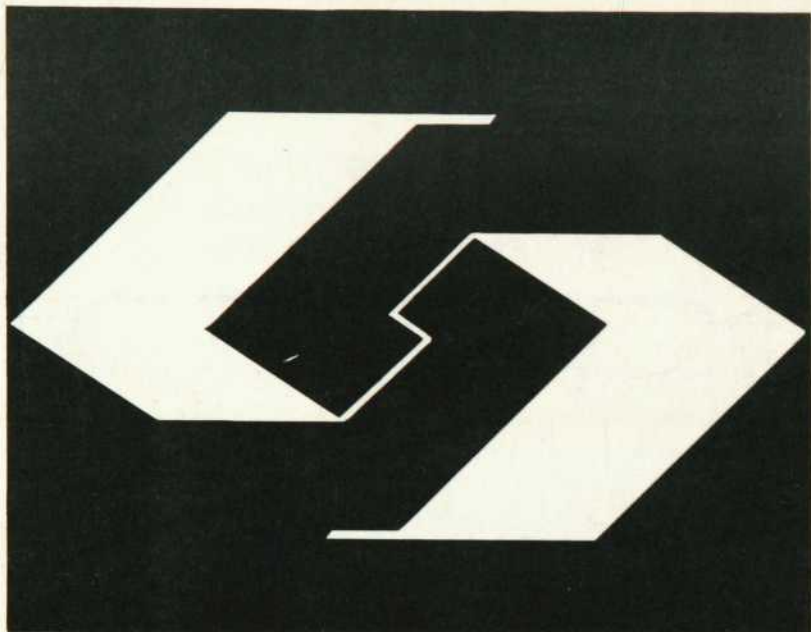
LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska



Saviez-vous que depuis toujours, « La Solidarité » réinvestit ses actifs dans l'économie du Québec.

la Solidarité, c'est notre assurance-vie!

C'est important quand on veut que notre argent travaille pour nous autres.

La Solidarité 
Compagnie québécoise d'assurances sur la vie

BEAUCEVILLE, CHICOUTIMI, QUÉBEC, RIVIÈRE-DU-LOUP, RIMOUSKI,
SHERBROOKE, AMOS, LONGUEUIL, DRUMMONDVILLE, LAVAL
